

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU MARDI 5 FEVRIER 2019

COMPTE RENDU DES DÉBATS

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

Numéros	Titres	Pages
2019- 001	Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	4
2019-002	Cimetière Jean Gautherin – Reprise de concessions funéraires en état d'abandon	12
2019-003	Désignation d'un membre titulaire en remplacement de M. Guillaume Maillard au comité syndical du Syndicat Mixte pour l'aménagement et l'exploitation de l'aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre	12

2019-004	Octroi d'une protection fonctionnelle	13
----------	---------------------------------------	----

CADRE DE VIE

2019-005	Vente d'une maison mitoyenne 5, rue Sabatier	26
2019-006	Vente des anciens Bains Douches – Délibération modificative	29
2019-007	Servitudes d'un terrain propriété de la Ville de Nevers Impasse des Boulaizes à Varennes-Vauzelles	29

FORCES ECONOMIQUES

2019-008	Associations commerciales Les Vitrites de Nevers et du Grand Nevers / Les Ardilliers Nevers / Les Boutiques de Colbert – Attribution de subventions	29
2019-009	Réhabilitation du centre commercial des Courlis suite convention EPARECA / Achat et revente du bâtiment – Complément de délibération	31

CULTURE

2019-010	Lecture publique : signature d'une convention de partenariat Ville de Nevers / Association des Musiques Traditionnelles du Conservatoire de Nevers (AMTCN)	33
2019-011	Lecture publique : Convention de partenariat entre le CCAS et la médiathèque Jean Jaurès autour des Bistrots Mémoire	35

EDUCATION

2019-012	Organisation de classes à horaires aménagés musicales à Nevers	37
----------	--	----

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

2019-013	Soutien aux associations œuvrant dans le domaine de la santé, du social et de l'économie sociale et solidaire	41
2019-014	Attribution de subventions aux associations d'anciens combattants	43
2019-015	Attribution de subventions aux associations culturelles – année 2019	44

SPORT

2019-016	Attribution de subventions aux associations sportives – année 2019	54
2019-017	Subvention de soutien à la manifestation « Top Perche Plus » 2019	60

JEUNESSE – VIE CITOYENNE

2019-018	Participation au Corps Européen de Solidarité – Demande du label de qualité	60
----------	---	----

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

M. le Maire – Mesdames, Messieurs, chers collègues, je déclare la séance du Conseil municipal du 5 février 2019 ouverte. Je vous remercie de votre présence, et je remercie le membre du Conseil Neversois de la Jeunesse pour sa présence également.

Je vais donner lecture des procurations.

Chrystel Pitoun a donné pouvoir à Myrienne Bertrand. Pierrette Concile à Nicolas Tognon. Anne Wozniak à Isabelle Kozmin. Daniel Devoise à Michel Suet. C'est donc Xavier Morel qui remplacera le président de groupe. Mahamadou Sangaré à Guy Grafeuille. Philippe Cordier à Jacques Francillon. Nathalie Royer, à son départ, à François Diot, Florent Sainte Fare Garnot à Delphine Fleury, Patrice Corde à Blandine Beltier, Wilfried Séjeau à Nathalie Charvy.

Je propose de désigner comme secrétaires de séance Fabienne Dessartine et Nathalie Charvy, si elles l'acceptent, et si vous en êtes d'accord.

Je vous propose d'aborder les délibérations à l'ordre du jour, et d'énoncer celles que vous souhaitez voir évoquer. Xavier Morel.

M. Morel – Bonjour à tous. Ont été retenues pour le groupe majoritaire les délibérations n°001, 003, 004, 005, 008, 009, 011, 012, 014, 016 et 018.

M. le Maire – Y a-t-il d'autres demandes ?

M. Diot – Pour le groupe Nevers à Gauche, nous souhaitons que soient abordées deux décisions du Maire, n° 303 et 314, ainsi que les délibérations n° 010, 012, 013, 015 et 016.

M. le Maire – Entendu. Et vous souhaitez présenter une motion.

Je vous propose donc de voter ensemble les délibérations n° 002, 006, 007 et 017.
Sur ces délibérations, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Elles sont adoptées à l'unanimité. Merci.

2019-001

Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

M. le Maire –

Nous allons commencer par les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal. Je vous laisse la parole, Monsieur Diot.

M. Diot –

D'abord, la délibération n° 303.

Vous vous en doutez, Monsieur le Maire, il s'agit du résultat de l'appel d'offres que vous avez ouvert pour les accueils de loisirs.

Avec cette décision du Maire, c'est donc la première fois que vous abordez de vous-même et officiellement, si j'ose dire, dans les dossiers du Conseil, la décision que vous avez prise d'ouvrir à la concurrence les accueils de loisirs.

Si l'on regarde bien, nous n'aurons eu dans nos dossiers de Conseil, en tant qu'élus, qu'une simple information après coup, « quand la messe est dite », et rien avant. Nous avons eu des débats, mais des débats qu'il a fallu arracher, si j'ose dire, qu'il a fallu amener.

Je veux simplement redire qu'à notre sens, dans un Conseil municipal qui fonctionnerait normalement et démocratiquement, nous aurions dû être informés bien en amont, dès votre intention d'ouvrir à la concurrence, avec un exposé des motifs et un débat contradictoire entre élus, sur l'opportunité ou pas de s'engager dans cette voie. Cela n'a pas été le cas. Nous avons donc aujourd'hui le résultat des courses ; point barre. Nous continuerons de le regretter.

M. le Maire –

Je voulais juste vous rappeler là-dessus – nous avons déjà eu l'occasion d'échanger – que j'entends bien qu'à vos yeux tout ce qui n'est pas évoqué en Conseil municipal n'est pas démocratique, mais je rappelle qu'il y a des règles de fonctionnement qui ont été votées en début de mandature, comme pour tout Conseil municipal, d'ailleurs, en France, et comme le précédent également, et qui attribuent un certain nombre de pouvoirs de décision au Maire, qui arbitre. Il m'arrive régulièrement de mettre des sujets qui pourraient relever de la seule compétence du Maire également en Conseil municipal.

C'est un choix que nous avons fait, que nous avons dû mener rapidement. Je précise, pour une bonne information de tout le monde, qu'il vous était tout à fait loisible d'être présents aux commissions d'appels d'offres, ce que vous n'avez pas fait, et donc vous ne pouvez pas vous plaindre de ne pas avoir été au courant du dossier, puisque vous avez toute votre place dans lesdites commissions. A partir du moment où vous n'y êtes pas, je comprends que vous vous sentiez un peu mis à l'écart, mais c'est vous-mêmes qui vous êtes mis à l'écart, puisque l'opposition siège aux commissions d'appels d'offres, et vous aviez tout à fait votre mot à dire à ce moment-là.

- M. Diot –
 Simplement, pour l'information de tout le monde, les deux élus qui siègent pour l'opposition en commissions d'appels d'offres sont Patrice Corde et Florent Sainte Fare Garnot, mais vous n'étiez pas obligé de vous adonner à ce genre de petites mesquineries récurrentes. Nous allons, effectivement, changer, dès que possible – nous avons vu cela avec M. Suet – les représentants de l'opposition à la commission d'appels d'offres, de façon à ce que, d'ici à la fin du mandat, effectivement, Patrice Corde et Florent Sainte Fare Garnot n'étant plus présents suffisamment pour pouvoir y participer, l'opposition municipale puisse y participer. Cela ne veut absolument pas dire que le Conseil municipal n'a pas le droit d'être informé de ce que vous envisagez pour un sujet aussi important que les accueils de loisirs. Cela n'enlève rien à la remarque que nous avons faite.
- M. le Maire –
 Je m'oppose au terme de « petites mesquineries ». Je rappelle les règles de fonctionnement d'une municipalité. Je n'y peux rien si vous n'êtes pas présent...
- M. Diot –
 Toutes les municipalités ne fonctionnent pas comme cela !
- M. le Maire –
 Je ne vous ai pas coupé. Si vous voulez bien être gentil.
 Je ne sais pas, je ne siège pas dans toutes les municipalités, et vous non plus.
 Je dis simplement que votre groupe, votre représentation a une place. Je rappelle à tout le monde qu'un mandat est de six ans. Quand on s'engage donc devant la population, on peut avoir des accidents de la vie, comme on dit, mais c'est six ans ; et s'il y a véritablement une impossibilité d'exercer, il y a aussi beaucoup de conseils municipaux où les élus prennent leurs responsabilités, c'est-à-dire cèdent leur place à quelqu'un de disponible. La politique, c'est de l'action au quotidien. C'est toujours ce que j'ai dit ; certains me copient, mais c'est toujours ce que j'ai dit.
 Et donc, au quotidien il faut être présent, mais il peut y avoir parfois des périodes, évidemment, d'indisponibilité, qui peuvent être compréhensibles, mais quand c'est récurrent depuis cinq ans, cela pose un souci organisationnel, y compris pour la représentation de l'opposition.
 Il était prévu que nous abordions la question dans ce Conseil, mais ce n'est pas à l'ordre du jour. Mais si vous êtes prêts pour le renouvellement, et que vous acceptez que nous mettions le sujet sur table, il n'y a pas de difficultés pour que, dès ce jour, si vous nous proposez deux noms, nous puissions faire les modifications de votre représentation en commission d'appels d'offres.
- M. Diot –
 Si c'est faisable, de la même manière que l'on remplace M. Maillard tout à l'heure, effectivement, pour nous, il n'y a pas de problème sur ce sujet.
- M. le Maire –
 Pas « de la même manière », puisque, pour M. Maillard, c'est prévu à l'ordre du jour. Sinon, cela sera au prochain Conseil, mais, pour gagner du temps...
 Vous préférez que cela soit au prochain Conseil, Monsieur Suet ?
 Il n'y a pas le choix, il faut que cela soit à l'ordre du jour ? C'est cela ?
 Monsieur Diot, ce que je vous propose, pour respecter les bonnes règles, et cela vous laisse le temps d'y travailler, c'est que vous nous remontiez vos propositions, et nous veillerons à ce que la question soit à l'ordre du jour du prochain Conseil.
 Je précise que je serai en réunion, notamment avec Amandine Boujilat, qui est en charge de ces dossiers, dans chaque centre de loisirs dans les tout prochains jours.
 Je vous propose que nous abordions la décision n° 314.

Mme Charvy –

Je voudrais à nouveau pointer ce qui me semble relever de la démagogie au niveau des choix qui sont ici faits. J'avais noté, en réalité, concernant la vidéosurveillance, les dépenses suivantes : 468 000 € en 2017, 100 000 € en 2018, rien en 2019, 300 000 € à la veille des élections, et nous voilà donc avec 86 000 € en 2019, pour une efficacité qui n'existe pas au regard des sommes investies et des effets qu'elle est censée produire en matière de prévention de la délinquance. Car, vous le savez, en France, il n'y a, à ce jour, aucune évaluation ni aucun bilan réel, et la Grande-Bretagne, qui possède un million de caméras sur son territoire, n'a pas réussi à endiguer la violence qui progresse, et d'ailleurs, face à l'échec de la vidéosurveillance, les villes de Miami et d'Atlantic City, aux Etats-Unis, l'ont tout simplement abandonnée.

Je réitère donc mon propos sur la nécessité de la prévention. Non, nous ne sommes pas dans une démarche angélique. Face à la délinquance, nous devons agir sur ses causes, à la manière de Victor Hugo, dont les paroles sont toujours d'actualité, si l'on se réfère à cette phrase : « *Ouvrir une école, c'est fermer une prison* ». Or, depuis des années, bien des classes et des écoles ont été fermées, et nombre de postes de policiers, d'éducateurs, et de travailleurs sociaux ont été supprimés. Autant de personnels des services publics locaux et nationaux qui contribuent à prévenir et à contenir des expressions de la délinquance et des incivilités.

Ainsi, nous relayons la position nationale des écologistes :

La fin du financement de la vidéosurveillance par le fonds interministériel de prévention de la délinquance, qui n'a pas grand-chose à voir, vous en conviendrez avec moi, avec la prévention, qui est l'objet de ce fonds.

Puis, à défaut de conduire nationalement une étude scientifique indépendante sur la vidéosurveillance, son efficacité réelle, ses coûts et ses limites, nous proposons une évaluation locale de l'efficacité du dispositif actuel, et, en attendant, un moratoire sur la vidéosurveillance de la voie publique.

M. le Maire –

Je passe la parole à Michel Suet, sur le financement, puis je dirai un mot sur l'autre partie.

M. Suet –

Simplement pour préciser où sont placées ces caméras ; il y en a une qui est vers l'école de la place Chaméane, et les quatre autres sont rue Saint-Etienne, placées à différents endroits, et notamment à des carrefours, de telle sorte que tout le quartier Saint-Etienne soit sous vidéoprotection.

C'est un marché qui était dans le prolongement de celui qui avait été signé au départ, d'où le non recours à l'appel d'offres. L'appel d'offres n'était pas obligatoire, puisque cette installation supplémentaire a été faite dans les trois ans qui suivent le marché initial.

M. le Maire –

C'est effectivement la suite du marché initial.

Je voulais rappeler que, sur les 467 000 €, 37 % ont été pris en charge par le fonds interministériel de prévention de la délinquance. Donc, cela n'est pas le coût pour la Ville de Nevers. Il serait bon de le rappeler.

Ensuite, aujourd'hui, si vous avez certains commerces en quartiers prioritaires, et j'évoque notamment le Banlay, où nous étions en réunion l'autre soir, c'est parce que nous avons installé de la caméra. Des commerçants nous ont dit que, vu ce qu'ils subissaient, ils fermentaient et ils iraient ailleurs s'il n'y avait pas de caméras. Je le dis parce que c'est la réalité. Donc, vous irez expliquer qu'il y a moins de

services et y compris de commerces, si l'on ne sécurise pas un certain nombre d'endroits.

Je l'ai dit, et je le répète aujourd'hui, j'ai longtemps été contre la caméra vidéo dans la mesure où j'étais aussi très attaché aux libertés individuelles. Mais aujourd'hui, c'est un mal nécessaire par le comportement de nos concitoyens, pour ceux qui agressent, pour ceux qui cassent. C'est un mal nécessaire, car il faut donner une réponse à ceux qui souffrent de ces comportements, parce que, si ceux qui en souffrent n'ont pas de réponse, c'est le prix de la démocratie, parce que leurs voix se dirigent vers les extrêmes, et notamment l'extrême droite qui a tendance à s'approprier parfois à tort la sécurité.

La sécurité, c'est une obligation, quand on est élu, de l'assurer sur son territoire, en lien avec les services de l'Etat. Le maire est responsable et comptable de la tranquillité publique sur son territoire. Donc j'assume tout à fait ce choix. Je rappelle en plus que c'était dans notre programme municipal de proposer le sujet à la consultation de la population, ce que nous avons fait sous différents moyens, qui ont dégagé une large majorité en faveur de la mise en place de la vidéoprotection. Dans le cadre de nos réflexions de campagne, si je puis dire, nous avons du pour, du contre, et nous n'avions pas une idée absolument arrêtée sur la situation. C'est un sujet sur lequel les Neversois ont décidé, ont voté. A l'heure où l'on veut de la démocratie participative, nous l'avons faite largement avant l'heure. Et donc ce sont les Neversois qui l'ont arbitrée. Nous n'avons pas dit qu'il fallait de la caméra ou pas ; c'est un sujet que l'on ne peut pas s'économiser et laisser à certains partis que nous combattons tous, je pense, les uns et les autres. Voilà, je pense que ce choix est assumé.

Vous comparez avec les écoles. Les écoles, on en rouvrira quand on reprendra des enfants. C'est mathématique. Et, sur les postes, nous faisons en sorte qu'il n'y ait pas de fermeture. Et même s'il y a un poste directement visé sur Nevers, je vais tout faire pour qu'il ne ferme pas.

Sur le côté prévisionnel du système, je ne partage pas votre avis ; je considère que ce n'est pas que de la répression ; c'est de la prévention. D'ailleurs, c'est compliqué de lier, et je suis convaincu que ce n'est pas que cela, mais, si vous avez été attentive, la délinquance a baissé à Nevers entre 2017 et 2018, sauf pour les cambriolages. Ce qui fait qu'aujourd'hui on a de plus en plus de demandes de caméras, je vous le dis, parce que vous semblez à contrecourant de la volonté de nos concitoyens. J'avais fait un bilan, que la presse a relayé, en lien avec les forces de l'ordre, dans la mesure de ce que l'on peut dire aussi, car il y a des enquêtes en cours.

Vous irez expliquer aux parents des victimes, y compris décédées, pourquoi on n'a pas pu attraper les agresseurs. Parce que, très clairement, vous n'avez pas accès aux dossiers, alors que c'est mon cas. Et je vous assure qu'aujourd'hui il y a des affaires criminelles où les personnes ont été confondues grâce à nos caméras, qui sont utilisées très souvent, trop souvent, mais en tant que de besoin, par les forces de gendarmerie ou les forces de police. Les chiffres que l'on peut donner ont été publiés par la presse. Nous avons permis d'élucider un certain nombre d'affaires de délinquance et criminelles. Nous avons permis de confondre des auteurs de viols, et nous avons permis d'innocenter quelqu'un qui était accusé de viol, parce que, justement, le parcours des caméras a démontré que ce n'était pas lui. Vous voyez que c'est intéressant, parce que c'est un outil à la fois qui conforte, quand il y a une incrimination, et c'est rarement le seul moyen de preuve ; et par contre qui peut

aussi dégager de toute culpabilité quelqu'un qui peut parfois se voir accuser à tort, et ce n'est pas les fausses plaintes qui manquent.

Donc, vous le voyez, cet outil est intéressant. Il permet aussi, sur un petit acte de délinquance, d'identifier l'auteur et de le réprimander en proportion. Ne pas interpellier, laisser dans la nature, c'est quelque part vécu par certains auteurs comme un encouragement à continuer. Or, l'impunité est le premier facteur de la récurrence. Donc, c'est un mode de lutte contre la récurrence ; je l'ai déjà dit, et je le répèterai autant de fois qu'il le faut. A partir du moment où vous pouvez interpellier quelqu'un qui commet un acte mineur en lui rappelant la règle et en lui disant qu'il est effectivement en vue, et que si cela se reproduit, évidemment il sera à nouveau identifié, vous créez de la dissuasion, et donc quelque part de la prévention.

Ensuite, Madame Charvy, je voulais quand même vous dire quelque chose. Ce budget n'est absolument pas mangé sur le budget de la prévention. C'est une forme de prévention. C'est une forme de répression, avec la lutte contre l'impunité, et je ne vois pas qui pourrait être contre l'impunité, et c'est une forme de prévention également, je l'ai dit, qui est à ajouter à ce que nous portons et à ce que porte l'association Interstice, qui vient d'ailleurs d'être informée par le Département qu'elle n'aurait plus aucun financement. Manifestement, les habitants des quartiers prioritaires de l'agglomération de Nevers n'ont plus droit à l'aide du Département pour faire de la prévention dans les quartiers. Pour l'encouragement à la prévention, je vous invite peut-être à vous adresser à une autre collectivité que la Ville de Nevers, qui, elle, assumera à la place de...

On peut en discuter toute la soirée, si vous le souhaitez. C'est un choix non pas de l'équipe majoritaire ; c'est un choix des Neversois. Et l'équipe majoritaire l'a mis en place. Je parlerai tout à l'heure d'un petit retour de l'exercice de la supérette des Courlis. Y compris les jeunes que je rencontrais sur les quartiers avant que l'on ouvre le commerce me disaient « Monsieur le Maire, si vous ne mettez pas de caméras, il fermera comme les autres ; il sera forcé de fermer ». Pour tous les groupes avec qui nous étions en lien, c'était une des conditions ; sans vidéo ils n'ouvraient pas. Que répond-on à cela ? On n'en met pas, par dogme ou par pudeur ? Et puis on n'ouvre pas, et on laisse nos quartiers déjà parfois en difficultés ? Tous les quartiers ? Je rappelle que le secteur le plus délinquant de Nevers, ce n'est pas un quartier prioritaire ; c'est le centre-ville. Donc, est-ce que l'on abandonne cela à d'autres, et au risque, effectivement, d'un recul de la démocratie, parce que je considère que les partis non républicains sont un recul de la République et de la démocratie ; c'est malheureusement souvent le réflexe de nos concitoyens quand ils subissent des actes de délinquance auxquels ils n'ont aucune réponse.

Vous pouvez en apporter une de votre côté, par contre.

Mme Charvy -

Ce sera très rapide. En fait, ce que j'appelle de mes vœux, ce sont des études qui sont un peu sérieuses. Monsieur le Maire, ce n'est pas la première fois que vous nous assenez des informations concernant les résultats de la vidéosurveillance, mais, en réalité, je suis désolée de vous le dire, ce qui me semble plus nécessaire, ce serait une véritable étude, puisque les études scientifiques qui ont été mises en œuvre ont prouvé que la vidéosurveillance ne servait à rien, et qu'elle ne servait que dans les lieux fermés. C'est cela que j'attends aujourd'hui, et, très honnêtement, ce n'est pas les quelques informations que vous nous donnez, que nous sommes obligés de croire, forcément, puisque vous les assenez ce soir. Pour moi, ce n'est pas une réponse suffisante à ma demande.

M. le Maire –

Madame Charvy, les études des études des études ne font pas beaucoup avancer la société. Les études disant que le téléphone portable est nocif, il y en a, et des études disant que le téléphone portable n'est pas nocif, il y en a. C'est très bien de dire qu'il y a « une étude qui dit que », mais il y a beaucoup d'études sur beaucoup de sujets, et parfois contradictoires. Après, je pense que c'est plutôt une question d'usages et d'intensité de l'usage dans tous les domaines.

Je projeterai une prochaine fois le bilan que j'ai présenté – qui est public, et je crois savoir que les élus avaient été invités à être présents –, qui est un bilan d'ailleurs croisé, car il n'est pas fait uniquement par le maire de Nevers, mais il est réalisé en lien avec les services de la préfecture, du commissariat de police également et de la police municipale. Je vous présenterai le retour, qui a d'ailleurs été repris par *Le Journal du Centre*, sur l'utilisation de la vidéoprotection sur un peu plus d'un an, que nous avons fait, et chaque année j'en ferai un.

Je compte proposer, et nous y travaillons, comme je m'y étais engagé d'ailleurs, mais je voulais déjà lancer le système, la constitution d'un comité d'éthique avec des citoyens qui en feront partie et qui maîtriseront à la fois le déploiement et le fonctionnement de cette vidéoprotection.

Donc, je vous assure que notre système a permis d'élucider un grand nombre d'affaires qui ne l'auraient pas été pour certaines si la vidéoprotection n'avait pas existé. Y compris sur des événements désagréables, ou des blocages de rues qui peuvent être verbalisés également.

Donc, je considère aujourd'hui que le système, malheureusement, est nécessaire, parce qu'effectivement tout comme vous, dans l'absolu, je préférerais, au nom de notre Conseil, affecter les fonds à d'autres choses ; cependant, le comportement humain est parfois, aussi, peu avancé, proportionnellement inverse, parfois, à la technologie. L'être humain est capable de belles choses, mais il n'est pas forcément capable, avec son voisin, de faire la même chose, et les gens ne se supportent pas toujours bien, ou ont de mauvaises intentions.

Mais je vais vous dire que vous faites sans doute vos courses dans des magasins où il y a parfois de la vidéo, mais je pense que vous y allez quand même. Vous allez dans des parkings, et il y a là de la vidéo systématiquement. Vous retirez de l'argent à des distributeurs ; il y a de la vidéo, mais cela ne vous empêche pas de retirer de l'argent. Mais, comme vous n'avez rien à vous reprocher, les images sont effacées au bout de 21 jours, en tout cas en ce qui concerne la municipalité. Donc, le système présente des garanties et a été validé par la CNIL. Je le dis, nous irons même plus loin, alors que nous n'y sommes pas obligés, sur un comité d'éthique, avec des citoyens. Monsieur Diot.

M. Diot –

J'admirerai toujours ce genre de démonstrations alambiquées, qui vous permettent de faire la démonstration que l'instauration de la vidéosurveillance finit par protéger la démocratie. Vous avez fait exactement la même démonstration lors de la réunion publique d'opération de renouvellement urbain du Banlay. C'est vrai que vous avez aussi, cette semaine, fait la démonstration qu'en prenant un arrêté d'interdiction de manifester, vous vouliez en fait permettre aux gens de manifester ; c'est-à-dire défendre la liberté de manifester en interdisant la manifestation. C'est parfaitement logique ! Il faut arrêter de se payer de mots !

M. le Maire –

Monsieur Diot, il vaut mieux se parler avec le sourire ; cela n'empêche pas de penser ce que l'on pense. Donc je vais dire ce que je dis. Nous parlerons sans doute

tout à l'heure de l'arrêté d'interdiction de manifester que j'ai dû être amené à prendre. En attendant, ce que je vous dis, c'est que la vidéoprotection nous est demandée. Nous allons en mettre, évidemment, dans la rénovation du quartier du Banlay, déjà sur l'esplanade, sur le pôle multimodal, la gare routière. Nous allons la faire sur l'ensemble du quartier du Banlay, qui a souvent été un quartier – pas le seul – source de délinquance, et notamment de trafics de stupéfiants, entre autres, ou de violences vis-à-vis de ces habitants qui nous la demandent aussi instamment.

Oui, je vous le dis, Monsieur Diot, la vidéo permet de résoudre des affaires. Cela me semble évident. Sinon je ne vois pas pourquoi autant de communes en prendraient, y compris des communes communistes, d'ailleurs. Vertes, communistes. Il y en a de tous les bords. Parce que je pense que la sécurité n'appartient à aucun parti ni à aucune sensibilité politique. La sécurité est due à nos concitoyens. Et c'est un outil également de prévention, je le redis. Il y a peut-être des personnes qui savent que dans un secteur filmé, s'ils commettent quelque chose de répréhensible, elles seront identifiées. Nous n'avons pas constaté, en revanche, de regain sur les secteurs où ce n'est pas filmé, mais souvent les gens finissent par oublier ; moi-même j'oublie où il y a des caméras ou pas ; quand on n'a rien à se reprocher, on vit sans y faire trop attention.

Je rappelle, encore une fois, que c'est de la vidéoprotection ; pour protéger l'individu. Ce n'est pas de la vidéosurveillance, pour le surveiller. Il y a parfois eu des tentatives de me faire passer à cela, mais je ne le fais pas, hormis quelques événements très spécifiques comme le 14 juillet, ou si quelque chose survient, mais pour protéger les gens et pouvoir faire intervenir notamment les pompiers plus rapidement. Sinon, nous sommes sur un système de vidéoprotection uniquement. Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

Vous avez fait le choix d'installer de la vidéoprotection ; il y avait la possibilité de mettre des hommes, ce qui permettrait de protéger et d'être sur le terrain, notamment par le biais des associations. Il y a beaucoup de solutions qui permettent de pouvoir apporter la protection à nos concitoyens. Vous avez donc fait le choix de la vidéoprotection.

Vous dites que c'est une réussite ; sur quels critères d'évaluation estimez-vous que c'est une réussite ?

Ce que demandent mes collègues depuis tout à l'heure, tout simplement, ce sont des chiffres. Je pense que vous évoquez des affaires résolues. On ne vous demande pas l'intitulé des affaires, mais simplement des chiffres qui pourraient nous permettre de, comme vous, considérer que ce projet est une réussite. Que cela soit demandé par la population, pourquoi pas, mais le projet, au vu de l'investissement qu'il coûte au contribuable, est-il une réussite ?

Il faudrait que nous ayons un tableau avec des chiffres, avec ce que vous avez estimé être des critères positifs ou non. Est-il possible d'avoir cette évaluation ? Ou les critères d'évaluation que vous avez mis en place pour pouvoir évaluer ce projet ?

M. le Maire –

Monsieur Lagrib, cela fait cinq ans que vous jouez au petit jeu de ne pas savoir, alors que tout est donné, publié, y compris dans la presse locale. Et si vous êtes un élu attentif, j'imagine que vous vous intéressez à l'actualité de Nevers. Or, nous nous sommes engagés à faire un bilan régulier, et nous l'avons fait il y a quelques mois, et tous les chiffres ont été donnés. Des chiffres malheureusement très probants. Nous avons le nombre de crimes élucidés grâce à la vidéoprotection, le

nombre d'actes de délinquance, le nombre de personnes innocentées, parce que c'est important aussi, et j'y suis vigilant.

Quand vous dites « vous avez fait le choix », Monsieur Lagrib, je vous rappelle que les Neversois ont fait le choix. Les Neversois ont fait le choix en nous élisant, parce que c'était dans notre contrat avec eux, dans nos 85 engagements. Nous avons décidé de mettre en œuvre la décision des Neversois par une consultation *via* nos sites, des réunions publiques, etc. Vous pouvez faire « non » si vous voulez, mais j'ai meilleur souvenir que vous, visiblement, et à chaque réunion publique nous donnions le papier. Je rappelle d'ailleurs qu'à l'époque, Monsieur Lagrib, vous étiez dans « Nevers à Venir » et que vous souteniez ce projet. Mais, bon, on peut tourner sa veste avec le vent, surtout en hiver où il y en a pas mal.

Ensuite, vous évoquez « les associations qui ont un pouvoir de police ». Est-ce qu'elles ont un pouvoir de police, les associations ? Elles sont toujours là. Il y a toujours Interstice ? On la développe même sur l'ensemble de la ville, sauf qu'il y a des financeurs qui nous lâchent, et pas des moindres. Mais les associations sont toujours là, et on les a soutenues, et on les a maintenues, et on les a financées, et on continue de le faire. Donc, ne mélangez pas tout. La vidéo n'a pas du tout la même utilité qu'une association, et une association n'a pas de pouvoir de police ; elle peut faire de la prévention de terrain. Il faut qu'elle fasse de la prévention de terrain. On a même essayé de relancer Nevers Médiation, qui, aujourd'hui, a fusionné avec Interstice. Bref, voilà.

Moi, le mot « réussite », je n'ai pas envie de l'utiliser dans ce domaine, parce que ce n'est jamais de la réussite. Ce n'est pas un succès, ce n'est pas une réussite, c'est un mal nécessaire. Je vous le dis, j'ai été longtemps dans ma tête un peu « schizophrène » en étant d'un côté contre et me disant « c'est peut-être nécessaire pour les libertés publiques ». Et le ras-le-bol des gens ! Et les gens qui ne sont pas spécialement engagés politiquement retrouvaient leur voiture abimée ou des insultes ou bousculés dans la rue, avec un sac à main volé, que l'on ne retrouve pas, vous savez ce qu'ils votent ? Front national. Je vous le dis. Et donc, comme je suis aussi en combat contre le Front national, et que j'ai proposé une alternative au vote d'extrême droite, je considérais que la sécurité n'appartient à personne, et donc à tout le monde, et *a fortiori* à l'équipe qui a le pouvoir en place.

Vous irez demander aux commerçants si, sans la vidéo, ils étaient restés ; certains vous diront « non », et nous n'aurions plus de commerces dans un quartier prioritaire. Vous irez demander aux forces de l'ordre le service que cela a pu leur rendre, le taux d'élucidation qui a pu augmenter dans notamment les atteintes aux personnes, les agressions physiques, qui ont baissé, en 2018 par rapport à 2017, et ce n'est pas dans toutes les villes. Mais tout cela, vous pourrez en faire abstraction, si vous le souhaitez, derrière un dogme. Moi, je reste à vous dire qu'il y a des chiffres très précis qui ont été présentés, mais si vous n'avez pas été attentif à cela, je vous donne une deuxième chance puisque je les diffuserai au prochain Conseil municipal, de façon très précise.

Monsieur Lagrib, une dernière intervention, puis nous aborderons les délibérations, s'il vous plaît.

M. Lagrib –

Je vous remercie ; vous allez enfin nous apporter les chiffres. Nous vous les demandons en conseils municipaux, et donc la moindre des choses, c'est de répondre à nos sollicitations. En parlant de sollicitations, vous demandez à ce que nous soyons attentifs aux affaires de la Ville ; il me semble qu'à ce jour nous avons envoyé beaucoup de questions, auxquelles vous n'avez apporté aucune réponse...

M. le Maire – Vous êtes hors sujet, Monsieur Lagrib. Il s'agit des décisions du Maire, s'il vous plaît.

M. Lagrib – Les Neversois ont le droit de savoir que nous n'avons aucun local, que nous n'avons aucun moyen...

M. le Maire – Je vais rappeler la règle du jeu dès le début. Vous êtes hors sujet ! Donc, soit vous revenez sur le sujet... Nous n'allons pas nous fâcher dès le début de la séance. J'ai horreur que l'on profite des choses. Vous arrivez sur une question... Attendez un peu pour faire votre campagne.

Je vous le dis, on est sur l'implantation de quatre caméras de vidéo supplémentaires, ce qui me permet de rappeler que, si on en met une aussi à l'angle de la rue Saint-Etienne, vous irez interroger les commerçants –on a refait en plus la voirie et les trottoirs –, sur ce qu'ils ont vécu, et sur les feux de poubelles, très réguliers, et récurrents, qui faisaient fuir la clientèle des commerces, et qui dégradaient des biens mobiliers et immobiliers ; aujourd'hui, cela n'existera plus puisque la caméra permettra d'identifier. Donc, en réalité, par les chiffres que nous vous fournirons, vous verrez l'impact que cela aura eu. Sans les caméras, une bonne partie de ces affaires élucidées ne l'auraient pas été, et les auteurs courraient dans la nature sans punition.

Maintenant, je rappelle, mais je le fais comme tout maire, qu'il y a des règles du jeu. Il y a des règles, en tout cas, de débat, et de règlement intérieur. Je vous demanderais de rester sur la question, parce que l'on ne va pas refaire toute la politique locale dès qu'il y a une question à aborder ou une délibération. A partir du moment où cela a un lien avec la délibération ou la question ou la décision du maire, il n'y a pas de difficulté, mais si c'est juste pour en tirer profit pour aborder tout le reste, cela n'a aucun sens. Je vous le redis, Monsieur Lagrib, ce n'est pas de ma faute si vous étiez absent, ou si vous n'avez pas suivi, mais tous les chiffres ont été divulgués, et l'ensemble des élus avaient été invités à cette conférence de presse, mais vous n'êtes pas venu. C'est toujours facile de dire « je n'étais pas là, et vous n'avez pas donné ». Nous avons donné, mais vous n'étiez pas là ; il faut assumer vos absences.

Le Conseil municipal prend acte.

2019-002 *Cimetière Jean Gautherin – Reprises de concessions funéraires en état d'abandon*
Approuvé à l'unanimité

2019-003 *Désignation d'une membre titulaire en remplacement de M. Guillaume Maillard au comité syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre*

M. le Maire – Nous allons aborder la délibération n°003, qui concerne une modification dans la composition des élus au Syndicat Mixte de l'Aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre.

Je rappellerais simplement que la Région a sollicité son adhésion au Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre. Cette demande a été acceptée par les membres du Syndicat, et validée par un

arrêté préfectoral des 6 et 9 novembre 2018. A l'issue de cette procédure d'adhésion, la Région a désigné ses représentants au sein du Syndicat Mixte, qui va se réunir à nouveau le 13 février, et notamment, parmi les élus de la Région, a été désigné M. Guillaume Maillard en tant que conseiller régional. Mais il représente aussi la commune de Nevers. Ne pouvant assumer ces deux représentations au sein d'un même établissement public, il doit être remplacé, puisqu'il m'indique avoir fait le choix d'être représentant de la Région, ce qui est logique, puisqu'il est en charge dans ses délégations notamment des sujets en lien avec la Région, ce qui est le cas désormais de l'aéroport, et nous pouvons nous en féliciter. Il est proposé de désigner au lieu et place de Guillaume Maillard Philippe Cordier en tant que membre titulaire et Yannick Chartier en tant que membre suppléant.

Il n'y a pas d'intervention sur cette délibération ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Merci pour cette désignation unanime. Guillaume Maillard continuera, bien évidemment, à y siéger et veillera aux intérêts de la Ville également dans ses fonctions.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2019-004

Octroi d'une protection fonctionnelle

M. le Maire –

Nous avons à aborder ensuite l'octroi d'une protection fonctionnelle. C'est Michel Suet qui rapporte la délibération.

M. Suet –

Je vais vous la lire intégralement, ce que je fais rarement.

«Vu l'article L 2123-35 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de M. le Maire, Denis Thuriot sollicitant le bénéfice de la protection fonctionnelle dans le cadre d'une plainte déposée le 27 janvier 2019 auprès du commissariat de police de Nevers pour dégradation d'un bien appartenant à autrui.

Considérant que la commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté,

Considérant les attaques portées aux personnes et aux biens (insultes et dégradations) dont M. le Maire a été victime,

Considérant, que les insultes proférées démontrent que ces actes ont été réalisés au regard de la fonction de Maire exercée par M. Denis Thuriot,

Considérant la plainte déposée le 27 janvier 2019 par M. Denis Thuriot auprès du commissariat de police de Nevers,

Considérant la demande de M. Denis Thuriot, datée du 29 janvier 2019, sollicitant le bénéfice de la protection fonctionnelle,

Considérant qu'il revient au Conseil municipal de se prononcer sur cette demande,

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2019, chapitre 11, fonction 020,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder la protection fonctionnelle sollicitée à M. Denis Thuriot,

- de prendre en charge au titre de ladite protection fonctionnelle les frais de procédure et d'avocat du cabinet choisi par l'intéressé ».

M. le Maire –

Je voulais juste rappeler que la protection fonctionnelle est accordée par le maire à tout agent qui lui demande et à tout élu qui la demande, sauf pour le maire, où c'est le Conseil municipal qui la décide. Voilà la règle, et la plupart du temps cette protection est votée au début de mandature pour qu'elle couvre la période de mandature. Nous nous sommes rendu compte que cela n'avait pas été fait à Nevers. D'où la demande maintenant, et notamment en lien aussi avec des faits que j'ai pu subir récemment. Monsieur Diot.

M. Diot –

Monsieur le Maire, sur la forme, d'abord, nous découvrons aujourd'hui seulement le contenu de cette délibération. Plus précisément nous l'avons eue dans la journée pour ce soir. – Heureusement que c'est une journée de grève ! – Dans les dossiers de Conseil qui nous ont été transmis en fin de semaine dernière, nous avons à la place de la délibération n°004 une feuille blanche, avec ce simple titre un peu obscur « octroi d'une protection fonctionnelle », sans évidemment que cela ait été abordé lors des commissions municipales.

Dès vendredi, nous avons demandé par écrit à vos services de quoi il s'agissait. Sans aucune réponse jusqu'à aujourd'hui.

Vous conviendrez que ce n'est pas normal, et que le délai réglementaire de cinq jours francs n'est pas respecté.

C'est d'autant plus incompréhensible qu'il ne faut quand même pas des jours pour rédiger une telle délibération qui tient en une toute petite page ; il y a 20 lignes. Et qu'en plus depuis le 27 janvier, date que vous évoquez dans la délibération, il y avait presque 10 jours pour informer les élus au minimum du sujet qui nous préoccupe ce soir.

Ma question est donc la suivante : pourquoi avoir tant tardé à nous transmettre cette délibération, ou au minimum pourquoi avoir tant tardé à répondre à notre sollicitation sur : « qu'est-ce qui se passe ? », « de quoi s'agit-il ? », « c'est quoi cette protection fonctionnelle ? » Ce n'est quand même pas un secret.

Vous le savez, on est hors délai. Et pas qu'un peu ! Une journée, même une demi-journée, au lieu de cinq jours francs. Donc, finalement, cette semaine, vous inventez des lois qui n'existent pas, avec votre fameux arrêté d'interdiction de manifester, et vous ne respectez pas les lois qui existent ! Cela commence à faire beaucoup.

Nous ne sommes, pour notre part, pas des procéduriers. Ce qui compte, pour nous, c'est que la Mairie tourne, et que le débat démocratique puisse se tenir dans de bonnes conditions. Mais je me rappelle que vous avez un jour retoqué une de nos motions sur le Centre 15, je crois, au motif que nous l'avions transmise quatre jours et demi avant le Conseil au lieu de cinq jours. Cela devait être à l'Agglo. Donc, voilà, nous sommes un peu moins procéduriers que vous ! Ceci dit, nous ne pouvons pas accepter sur un tel sujet d'être mis devant le fait accompli comme ce soir. Sinon, faisons cela à chaque fois. Aussi, nous refuserons de participer au vote, et je m'étonne que vous preniez le risque que cette délibération soit attaquée pour non-respect des délais de transmission. En disant cela, je ne dis pas que c'est ce que nous allons faire, mais vous vous y exposez, quand même.

Cela, c'était sur la forme. Comme on dit souvent, la forme, c'est du fond qui remonte à la surface.

Sur le fond, maintenant, vous sollicitez le bénéfice de la protection fonctionnelle. Si vous avez été victime d'insultes et de dégradations, commises au regard de la fonction de maire, que vous exercez, comme c'est indiqué dans la délibération, c'est effectivement une procédure normale, et il n'est pas choquant que vous la demandiez, et que le Conseil vous l'accorde. Mais il faudrait quand même que l'on

en sache un peu plus. Vous avez déclaré sur un plateau de télé, *C News*, je crois que la façade de votre maison avait été l'objet de jets d'œufs et que votre voiture avait été dégradée. C'est en effet inacceptable. Vous avez déposé plainte. Dont acte. J'imagine donc qu'une enquête est en cours pour déterminer les auteurs et leurs motivations. J'ai entendu que vous mettiez en cause les gilets jaunes. J'ai aussi entendu qu'ils nient, de leur côté, toute implication. Donc, s'il y a une enquête qui est en cours, elle le déterminera, mais nous sommes aujourd'hui dans l'incapacité de déterminer avec certitude si ces faits ont un rapport avec votre fonction de maire ou pas, sauf à ce que vous ayez des informations claires à ce sujet, et vous nous les transmettiez dans ce cas, dans la discussion.

Mais il est tout à fait possible que ces faits-là aient un rapport avec votre fonction de maire, et donc on peut se placer dans cette hypothèse. Mais quoi qu'il en soit, là-dedans, ce qui doit tous nous interroger, c'est comment se fait-il que l'on en arrive là ? En tout cas, c'est une situation qui nous inquiète, qui nous attriste même, et j'imagine, et j'espère que c'est aussi une question que vous vous posez, Monsieur le Maire : pourquoi en arrive-t-on à un climat aussi délétère, qui amène des gens à proférer des insultes et à vous jeter des œufs ?

Je vous invite à calmer le jeu, à cesser de jeter en permanence de l'huile sur le feu, comme vous le faites depuis le début du mouvement des gilets jaunes, et ce qui peut pousser des gens, qui ne sont pas des avocats, qui ne sont pas des notables, et qui raisonnent parfois davantage avec leurs tripes qu'avec leur tête, à faire n'importe quoi, y compris des choses répréhensibles.

Parce que l'on ne peut pas dire que vous ayez multiplié les gestes d'apaisement ces dernières semaines.

Vous avez pris un arrêté municipal d'interdiction de manifester sans aucune base légale – la préfecture elle-même le dit –, et sans aucune raison objective, puisque les manifestations à Nevers se sont toujours déroulées correctement. Vous avez laissé entendre sur le plateau d'une télé nationale que la ville était à feu et à sang, et vous avez y compris laissé entendre que des vitrines avaient été brisées, ce qui est faux, et que ce sont les gilets jaunes qui sont responsables de l'état du commerce de centre-ville, puisqu'ils empêchent même les commerçants de recruter des employés. Ce sont vos propos.

Vous avez tenté d'empêcher des gens qui portaient un gilet jaune d'approcher du buffet pour venir boire un coup à la cérémonie de vos vœux au Centre des Expositions.

Vous avez refusé de mettre à disposition en mairie des cahiers de doléances dignes de ce nom, malgré les demandes qui ont été faites dans ce sens pour que les gens puissent simplement s'exprimer, comme cela se fait dans des milliers de mairies en France.

Vous avez refusé que les gilets jaunes prennent la parole lors de la séance du Conseil municipal du 22 novembre, et vous leur avez imposé quatre heures de débats à l'Agglomération avant d'enfin leur donner la parole aux alentours de 13 heures à la séance du 15 décembre, en quittant d'ailleurs la salle avant même que la colère ait fini de s'exprimer dans le public.

Tout cela, Monsieur le Maire, est vécu comme une brimade permanente, et comme une forme de mépris. Et évidemment, cela crée un climat de tension, de colère, de dépit, d'impuissance, qui peut amener des gens à s'exprimer par des jets d'œufs, des insultes, voire des dégradations. C'est complètement anormal. C'est pour cela que je vous invite à calmer le jeu, pour éviter un climat aussi anormal que celui-là.

Il faut faire quelques petits gestes d'apaisement, et au minimum arrêter d'en rajouter des tonnes à chaque fois, vous comporter simplement comme un maire doit se comporter avec sa population, c'est-à-dire avec respect, avec écoute, j'allais même dire avec un peu d'empathie de temps en temps, et tout ira beaucoup mieux. Il y a des tas de villes en France qui sont dirigées par un maire. En Marche, un maire qui ne partage pas forcément tout ce qui s'exprime et toutes les revendications des gilets jaunes, et c'est normal, mais qui évite de les prendre bille en tête sur tous les sujets en permanence, et on n'en arrive pas là ! Il n'y a qu'à Nevers que cela se passe comme cela ! Et les Neversois ne sont pas des gens plus bêtes ni plus violents qu'ailleurs.

Franchement, Monsieur le Maire, il est déplorable et triste d'en arriver là, et en plus cela va coûter de l'argent à la Ville, puisque la mairie va payer vos frais d'avocat.

Je pense que tout cela était évitable.

En tout cas, comme annoncé, pour ce qui nous concerne, nous ne prendrons pas part au vote.

M. le Maire –

Nathalie Charvy.

Mme Charvy –

Je vais abonder dans le sens de François Diot. Bien sûr, nous ne pouvons que dénoncer les faits de violence vis-à-vis d'un élu. Et croyez bien, Monsieur le Maire, que je déplore les outrages dont vous avez été la victime, vraiment. Pour autant, jusqu'à preuve du contraire, vous présumez de la culpabilité des gilets jaunes ; c'est ce que vous avez dit dans l'émission citée par François Diot.

Je souhaite revenir sur l'arrêté que vous avez pris le 2 février dernier pour interdire de manifester. Je crois que notre rôle d'élus ce soir, c'est de rappeler que le droit de manifester est un droit fondamental reconnu et protégé par la loi. Serait-ce un affront que de vous rappeler qu'il apparaît dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui fait partie du préambule de la Constitution : « *Nul ne peut être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi* ». Et par ailleurs, je vous rappelle que, selon une décision du Conseil constitutionnel du 18 janvier 1995, « *le droit de manifester se rattache au droit d'expression collective des idées et des opinions.* » La manifestation est une réunion organisée dans un lieu public ou sur la voie publique pour exprimer une conviction collective. Il s'agit, oui, bel et bien, et c'est comme cela que c'est reconnu par la loi, d'un moyen de pression à l'égard des politiques. C'est bien le moins.

Oui, exprimer ses opinions dans la rue est un droit fondamental. Aussi, l'arrêté interdisant de manifester pris le 2 février sur le périmètre de la ville me semble injustifié et injuste. On ne peut que s'insurger concernant cet acte contre la liberté de manifester, d'autant plus que jusqu'à présent aucune manifestation des gilets jaunes n'avait fait état de violences. J'y vois aussi une forme d'intimidation – cela rejoint, je crois, l'esprit du propos de François Diot – qui, vous l'aurez tous constaté, n'a pas fonctionné, heureusement.

Nous vous demandons à l'avenir, Monsieur le Maire, à la fois un peu plus de discernement et de sérénité. François Diot parlait d'empathie ; oui, pourquoi pas ?

M. le Maire –

Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

La délibération qui nous est proposée indique que Monsieur le Maire sollicite la protection fonctionnelle suite à une plainte déposée contre les auteurs d'insultes et

de dégradations. Comme le rappelaient nos collègues, nous nous associons à eux pour déplorer tout acte de violence, quel qu'il soit, que ce soit verbal, physique ou moral.

Cependant, cette délibération nous questionne sur deux points, que nous souhaitons éclaircir.

Premier point. Il est écrit dans la délibération proposée que la commune est tenue d'accorder sa protection à l'élu faisant l'objet d'injures ou d'agressions dans l'exercice de ses fonctions. Le site du *Courrier des Maires* précise dans sa fiche n° 15 que : « *Si l'attaque est caractérisée, la protection ne peut être refusée que pour des motifs d'intérêt général. Il y a droit à protection dès lors que l'élu était personnellement visé et que la saisine du juge n'était ni abusive ni téméraire ni engagée par mauvaise foi* ». Le site précise ce droit en rappelant que, selon la formule jurisprudentielle, il appartient dans chaque cas à la collectivité publique d'apprécier, sous le contrôle du juge, et compte tenu de l'ensemble des circonstances de l'espèce, notamment de la question posée au juge et de la gravité des faits qui font l'objet des poursuites entreprises, les modalités appropriées à l'objectif poursuivi. Notre assemblée ne peut donc se prononcer, conformément à la loi et à la jurisprudence, que si elle dispose d'un dossier présentant les faits qualifiés d'« insultes et de dégradations de biens » par M. le Maire, et la démarche précise que M. Thuriot entend engager auprès du tribunal. Or, le dossier de délibération ne présente aucun fait d'attaques dont les conseillers pourraient apprécier le caractère de gravité et les circonstances pour prendre une décision éclairée.

Nous ne disposons donc que d'une délibération que nous n'avons reçue que ce matin, et qui est donc, comme l'a rappelé François Diot, hors délai.

Aucune copie de plainte n'est produite à l'appui de la délibération. Aucun autre élément n'est joint au dossier pour permettre à notre assemblée d'abord de constater des faits, et ensuite d'évaluer l'existence éventuelle d'insultes ou de dégradations, et de mesurer le caractère approprié des modalités de réponse envisagées par M. Thuriot.

Ce constat est suffisant pour considérer que le dossier fourni aux conseillers municipaux ne permet pas de délibérer convenablement.

Nous demandons par conséquent l'ajournement de cette délibération, notamment pour la raison du manque d'informations, et du dépôt de cette délibération hors délai.

Deuxième point. Le projet de délibération évoque l'élu faisant l'objet d'insultes et de dégradations dans l'exercice de ses fonctions. Mais a-t-elle le caractère de faute détachable ou non ? Nous devons examiner ce qu'est la faute détachable si nous voulons prendre une décision de façon responsable. La fiche juridique du site gouvernemental sur la responsabilité et la protection des élus précise que dans les deux régimes de responsabilité civile et pénale, l'existence d'une faute personnelle détachable des fonctions d'élu local exclut celui-ci du bénéfice de la protection juridique. Si le juge reconnaît le caractère détachable et personnel de la faute de l'élu, la collectivité locale est ainsi fondée à se retourner contre celui-ci pour obtenir le remboursement des sommes qu'elle a exposées dans le cadre de cette procédure. Des actes effectués dans le cadre même d'une fonction d'élu peuvent donc avoir le caractère de faute détachable de la fonction, et être à ce titre portés en responsabilité personnelle. C'est le cas notamment de fautes graves intentionnelles, que ce soit par violation des règles ou par répétition des mêmes fautes. Dans ces situations-là, l'assurance en responsabilité civile et en protection juridique ne peut

pas fonctionner, et la collectivité ne doit pas engager de sommes qu'elle devrait récupérer ensuite auprès du fautif.

Nous n'avons pas connaissance pour l'instant ni du contenu de la plainte effective de M. Thuriot ni d'action engagée en justice, ni même des faits qu'il qualifie d'insultes et de dégradations. Nous ne savons donc pas quels actes sont reprochés et quelles seraient les intentions malveillantes selon lui.

La délibération proposée nous demande non seulement d'accepter de prendre en charge sur le budget communal les frais et honoraires de l'avocat assurant la défense de ses intérêts, mais aussi de dire que les crédits sont inscrits au budget communal, ce qui ancrerait sans condition la décision dans les actes administratifs.

Nous ne pouvons pas, ni comme citoyens ni comme représentants des contribuables, décider les yeux fermés que le Conseil municipal attribue la protection fonctionnelle au maire. Personne n'est par nature irréprochable, et nous devons nous en tenir aux faits, et non à la foi, qu'elle soit bonne ou mauvaise. Nous ne pouvons que vous interroger à nouveau sur ce qui pourrait légitimer votre décision d'accorder maintenant la protection fonctionnelle au maire sans aucune connaissance ni examen des faits en question ni de la démarche que M. Thuriot veut engager et contre qui.

Rappelons que, selon le droit, si une attaque contre la personne du maire était soumise à l'examen de notre assemblée, il faudrait que la saisine du juge ne soit ni abusive, ni téméraire, ni engagée par mauvaise foi. Si la majorité vote aujourd'hui cette délibération, nous demanderons le contrôle de légalité du préfet comme nous le faisons pour toute délibération prise au mépris de la loi.

M. le Maire –

Michel Suet.

M. Suet –

Par rapport aux délais de cette délibération, je rappelle que la plainte a été déposée le 27 janvier. C'est tout récent, finalement. Il faut aussi rappeler que cette délibération n'avait jamais été prise. Il a fallu l'écrire, en respectant, bien sûr, les textes, d'où le retard.

J'ajouterais simplement que le maire a le même droit, ni plus ni moins, de protection que tout élu.

J'ajouterais aussi que deux véhicules ont été rayés, derrière la mairie, un appartenant à un agent, ce qui est un comble, et un appartenant à la Ville.

Je lance un appel pour un retour au calme et à la raison de tout le monde.

M. le Maire –

Merci, Monsieur l'Adjoint. Merci aux bons conseils des uns et des autres. Peut-être que ceux qu'il faut rappeler, effectivement, à la raison, ce sont ceux qui commettent des actes, parce que rien ne justifie un acte de violence. Rien. Ou alors ceux qui pensent cela mettent à mal la République. Rien. Pas même les propos d'un maire ou le comportement d'un maire, si tant est qu'il en ait commis, qui puisse déplaire à certains. Rien ne justifie la violence de quiconque.

Je ne demande pas de privilèges ; je demande à avoir les mêmes droits que vous. Si vous me demandez la protection fonctionnelle, elle relève du maire et pas du Conseil municipal.

De fait, je saurai me souvenir de vos propos, Monsieur Lagrib, mais je ne fonctionne pas comme cela, et je vous l'accorderais volontiers, parce que je considère, vous le savez, que nous exerçons des fonctions exposées, et *a fortiori*, quand on est mandaté pour représenter une collectivité, quelle qu'elle soit.

Certes, c'est arrivé un peu tard, mais je pense que Michel Suet vous l'a rappelé, les faits sont arrivés un samedi après-midi. Il a fallu déposer des plaintes dans le week-end ; c'est aussi du temps consacré à cela.

Je dois vous dire aussi que j'ai subi à nouveau, de certains gilets jaunes – parce que j'étais à côté ; la police aussi – des dégradations à mon cabinet d'avocat samedi après-midi, et sur la copropriété, puisque je ne suis pas le seul à occuper ces bâtiments, qui n'ont pas été protégés non plus, et que malheureusement aujourd'hui il faut protéger, parce que je considère que c'est une atteinte aussi à l'exercice de ma profession et de mon personnel, qui aujourd'hui vit dans l'angoisse. Et cela, il faut que vous le compreniez. Rien ne justifie que l'on attaque à mon outil de travail, ce que je ne laisserai pas faire.

Vous me reprochez de mettre de l'huile sur le feu. Je pense que c'est inexact. Puisque l'on aborde le fond et la forme, on va revenir sur les deux.

Depuis le début du mouvement des gilets jaunes, je suis allé les voir, y compris avec des élus de l'équipe municipale. Je suis allé les voir à plusieurs endroits dès le premier samedi de manifestation, et j'ai pu échanger avec un certain nombre d'entre eux de façon constructive, et j'ai même pu adhérer à certaines de leurs revendications, que je m'étais engagé à porter directement au Président de la République, au Premier ministre, ce que j'ai fait, puisque j'ai eu l'occasion de les voir après. J'ai discuté avec eux. Ces gens-là avec qui j'avais des échanges, et auprès de qui ma porte était ouverte, et un certain nombre sont venus au cabinet du maire, je ne les vois plus dans les manifestations, Monsieur Diot. Ces gens-là ne sont plus là. Et un certain nombre m'ont dit « je ne veux plus manifester, parce que ce qui est tenu dans les propos, c'est aussi de l'agression verbale ». « Nique le maire », devant chez moi et devant mes enfants, c'est de l'agression verbale, c'est de la menace, très précisément. Je n'ai pas à subir cela, ni ma famille. Ces gens-là ne veulent pas être amalgamés. Donc, oui, je vous le confirme – cela peut vous paraître absurde, mais c'est pourtant d'une grande logique –, il y a des gens aujourd'hui qui ne manifestent plus parce qu'ils ne veulent pas être amalgamés à des gens qui portent souvent aujourd'hui des courants extrêmes, et non plus une sincérité dans les difficultés, que je peux tout à fait comprendre et essayer d'aider. Donc, je subis aujourd'hui cela, et je n'entends pas me départir de mes fonctions de maire.

L'huile sur le feu, ce n'est pas moi qui l'ai mise, parce qu'avec le Directeur de Cabinet, nous avons été aussi très actifs au quotidien, et nous avons eu des échanges soit téléphoniques soit physiques avec des gilets jaunes qui avaient à porter quelque chose, à proposer quelque chose. Et à tel point que j'en ai revu, y compris, en lien avec une autre élue de l'Agglomération, à ma demande, pour demander de nous remonter des choses par écrit, puisque Villes de France, dont je suis l'administrateur, a été chargé, notamment par le Premier ministre, pour les villes médianes, de remonter des propositions, car ce sont souvent des zones moins denses et que les problématiques ne sont pas les mêmes qu'en métropoles, et notamment sur la taxe carbone. Huit ou dix ont été remontées, que je trouve très intéressantes, et que je vais relayer et soutenir. Ces gens-là, je ne les vois plus dans les manifestations.

Je vous le dis, et je ne stigmatise personne, il y a certaines personnes dans les gilets jaunes qui s'interdisent de manifester.

Ensuite, vous me dites que j'invente des lois qui n'existent pas. J'aime bien faire bouger parfois la jurisprudence, comme tout avocat, mais je n'invente rien du tout. Le seul qui peut se prononcer sur la légalité de mon arrêté, c'est le juge administratif. Personne d'entre vous n'a la compétence pour le faire, et moi non plus.

Le seul, y compris jusqu'au Conseil d'Etat, c'est le tribunal administratif et c'est le seul garant de la légalité de mes actes. Donc, personne ne peut se permettre aujourd'hui de dire qu'il est illégal, et ce n'est pas tout à fait ce qu'a fait la préfecture. Donc, je ne « présume » pas que ce sont les gilets jaunes qui ont commis des faits. Certains gilets jaunes les ont commis devant moi, pour mon cabinet d'avocat, devant les forces de l'ordre qui étaient présentes. Les faits qui ont été commis à mon domicile ont été commis en présence de mes enfants qui étaient à l'intérieur, et qui, pour certains, se demandaient ce qui était projeté sur les façades de la maison, sur les vitres, etc. Avec des propos, je le répète, « nique le maire », et des gilets jaunes, en bas de la maison, qui lançaient des œufs sur les vitres, sur la façade. C'était des gilets jaunes. Ils sont en voie d'identification pour certains. Devant les forces de l'ordre d'ailleurs, puisqu'il y avait un véhicule juste derrière. Donc, je ne « présume » pas ; j'accuse certains gilets jaunes d'avoir commis ces actes. J'accuse ! Et je présume que dans la nuit on ait dégradé l'un de mes véhicules personnels, en l'occurrence celui de ma compagne. Donc, je présume ; là, je n'accuse pas, je présume. Et il y a la présomption d'innocence, à laquelle je suis très attaché, mais c'est quand même curieux. Je présume aussi pour les véhicules de la municipalité, voire d'élus ou en tout cas d'agents, ce qui est inadmissible aussi. Donc, je le dis, personne n'a le droit de subir cela.

Et je ne l'ai pas provoqué, contrairement à ce que vous sous-entendez.

Comment en arrive-t-on là ?

Vous évoquez des avocats, des notables ; cela ne veut rien dire. Si c'est moi que vous décrivez ainsi, je me considère comme un citoyen comme tous les autres, je ne dois rien à personne, si ce n'est au fruit de mon travail, comme la plupart d'entre nous, comme tous ceux qui sont présents dans ce Conseil. Personne n'a une supériorité sur l'autre. Personne même, derrière le droit de manifester, n'a le droit d'aller caillasser, d'injurier, de menacer, de dégrader.

Savez-vous pourquoi cela s'est passé ?

Je l'ai su après, évidemment. Cela s'est passé parce que je n'ai pas donné la parole aux gilets jaunes lors de mes vœux. D'abord, ils ne m'ont pas demandée. Deuxièmement, les gens qui venaient aux vœux, ils ne venaient pas écouter les gilets jaunes. Ensuite, à ce jour, à l'heure où je vous parle, personne ne m'a demandé une salle dans le cadre du Grand débat pour un échange constructif. Mais je vais la proposer, cette salle. Personne ne me l'a demandée, même pas un représentant des gilets jaunes qui manifestent aujourd'hui. Pour avoir des échanges constructifs, respectueux. Parce que le respect, c'est ce qui nous réunit, et c'est le vivre ensemble dont on parle à tout bout de champ, et que l'on met à toutes les sauces. Mais le vivre ensemble, c'est respecter l'autre, c'est ne pas l'injurier, c'est ne pas dégrader ses biens, c'est ne pas s'attaquer à son outil de travail, c'est respecter la fonction de maire. On peut ne pas m'apprécier en tant que personne, mais j'ai été élu par le peuple, je suis un élu de la République, tout comme vous. Et à ce titre, j'ai le droit au même respect que vous. Je ne demande pas de privilèges, je demande la même protection que je vous donnerais si vous me la demandiez, puisque c'est le maire qui la donne aux agents, et je l'ai fait plusieurs fois pour des agents qui ont été agressés, y compris des policiers, ce qui n'est pas acceptable non plus.

Les vœux, c'était un moment, pour les Neversois, de pause. Et dès mon discours, pour ceux qui étaient là, j'ai dit « Nevers prendra sa part au Grand débat ». Je n'ai aucune demande de salle, de personne. Aucune.

Nous avons été alertés que certains gilets jaunes, qui ne sont même pas du département, puisqu'ils ont été identifiés, allaient venir avec des sonorisations portatives pour se permettre de prendre la parole quand ils le voudraient et au moment où ils le voudraient. Donc, nous avons dû renforcer les contrôles, et nous avons effectivement saisi quelques petits appareils. Nous avons saisi une clé à molette dans la poche de quelqu'un. Je ne connais pas grand monde qui va à des vœux avec une clé à molette dans sa poche. C'est cela aussi, parfois, les gens devant lesquels nous nous trouvons. Or, je dois assurer la sécurité de ceux qui viennent à des réunions publiques, *a fortiori* sur l'invitation du maire.

Ensuite, vous sous-entendez que je méprise certaines personnes ; je ne méprise personne. Je respecte tous ceux qui me respectent, et c'est la moindre des choses. En revanche, le mépris, c'est moi qui l'ai subi, parce que – certains d'entre vous étaient présents à ces vœux, même de l'opposition, et je vous en remercie – j'étais à la porte, comme je le fais à chaque fois pour saluer tous les Neversois, et ils n'avaient pas mis leur gilet jaune, mais j'ai vu que certains m'ont soigneusement évité et contourné pour aller, après, dire dans la presse que je n'étais pas allé les saluer. Qui méprise ? Qui méprise ? Celui qui accuse l'autre de mépris ? Celui qui contourne ? En général, quand vous êtes accueilli par quelqu'un, vous prenez au moins la courtoisie de le saluer. On peut ne pas être d'accord, mais c'est aussi ce qui fait notre vie en société, plutôt qu'être des bêtes sauvages qui amènent à devoir mettre de la vidéoprotection. J'ai été méprisé par ceux qui venaient à des vœux et qui finalement pour certains se fichaient un peu de ce que j'allais dire, mais après tout c'est leur droit. Donc le mépris n'est pas forcément là où on le croit. Et je ne stigmatise personne, parce qu'il y a aussi des gens très sincères dans les gilets jaunes et des gens en difficulté.

Ensuite, vous nous reprochez de ne rien avoir mis à la mairie. Venez un peu plus à la mairie. Il y a depuis un certain temps ce que j'ai appelé un « cahier de dialogue ». Tous les gens mettent ce qu'ils ont envie de mettre. Les citoyens. Parce qu'aujourd'hui tout le monde est Français, et je ne suis pas le maire des gilets jaunes, et je ne suis pas le maire anti gilets jaunes, je suis le maire de tous les Neversois. Et donc il y a un cahier de dialogue à disposition de ceux qui veulent l'utiliser.

C'est un cahier de dialogue à l'accueil de la mairie, Monsieur Diot. Vous pouvez y aller. On peut y aller ensemble, si vous le voulez. On suspend, et on y va en direct, en flagrant délit ! Vous pouvez vous absenter quelques instants. Si vous voulez que je fasse une pause, vous pouvez aller vérifier. Il est à l'accueil de la mairie depuis un certain temps, et donc il est tout à fait à la disposition des Neversois et des Neversois.

Vous me dites que je leur ai imposé quatre heures de débats. Je n'ai rien imposé du tout. Nous étions en lien en direct avec eux tous les jours, et certains, dont un qui a encore été condamné par la justice récemment – invité par M. Lagrib dans *Paris Match*, à défiler, alors qu'ils faisaient un article sur le commerce ; les gilets jaunes que l'on voit dans *Paris Match*, c'est M. Lagrib qui est allé les chercher, je le dis. Peu importe ; cela donne une belle idée de l'image que l'on veut donner de la ville. Je ne pose pas une accusation. C'est une information –. Donc, ces personnes-là nous disaient ce qu'elles souhaitaient faire, et on essayait, Monsieur Diot, d'échanger avec elles.

A un moment, ils avaient décidé d'aller venir bloquer l'ouverture de la supérette des Courlis. Mais on leur a dit « quel intérêt, dans la mesure où c'est attendu depuis longtemps par les habitants ? » « Cela va apporter quoi ? ». Finalement, nous avons

réussi à les dissuader de le faire. Et donc, on était dans la discussion, mais quand ils sont venus à l'Agglomération, je ne m'y attendais pas, alors que nous étions en échanges chaque jour, et que la moindre des courtoisies peut-être aurait été de me dire qu'ils souhaitaient intervenir en Conseil d'agglomération. J'aurais peut-être géré le Conseil d'agglomération autrement, et je ne leur aurais pas forcément dit non.

Pourquoi leur ai-je demandé d'attendre ? Parce que, vous le savez, au bout d'un certain temps, car les débats sont fournis, il n'y a plus assez de quorum, et les délibérations ne peuvent pas être votées, et l'Agglomération n'avance pas et les projets au service des habitants non plus. C'est une offense aussi au travail des agents, qui travaillent depuis des mois parfois sur certains sujets, et qui sont les premiers à vouloir que cela soit voté, et qui insistent pour faire passer leurs projets et leurs sujets. Donc j'ai dit qu'ils auraient la parole à l'issue des points de l'ordre du jour. Cela pouvait être intéressant, car beaucoup ne vont pas naturellement assister à la démocratie, car c'est cela, la démocratie ; c'est aussi les échanges qu'il peut y avoir à un Conseil communautaire.

Vous dites que je leur aurais « imposé » quatre heures de débats ; je ne leur ai rien imposé du tout, je ne leur ai rien infligé du tout, je leur ai permis d'assister à des échanges, parfois intéressants, parfois moins, mais c'est ainsi, sur les sujets que nous présentions. Donc, en quoi les ai-je offensés ?

Ils ont eu la parole à la fin du Conseil d'agglomération. Quand cela a commencé à dégénérer et à être un peu moins constructif, j'ai souhaité lever le Conseil aussi par respect des autres élus. Je regrette d'ailleurs que M. Lagrib, qui les avait invités, ait mis son gilet jaune en Conseil d'agglomération ; cela me paraît assez malvenu, ce n'est pas le lieu, et qu'il ait demandé à M. Bourgeois de prendre une photo, de sa place, en plein Conseil, y compris prenant en photo...

(échanges vifs hors micro entre M. Voisin et M. Lagrib)

Je regrette qu'un élu, au demeurant, vice-président se permette de prendre une photo du Conseil d'agglomération sans l'accord des autres élus qui figurent sur la photo, et qui se retrouvent sur Facebook. Il y a un minimum de règles d'éthique et de fonctionnement de nos institutions, et de respect de nos instructions.

Vous êtes à l'origine de cela, Monsieur Lagrib, et vous le savez très bien.

Je me comporte comme un maire à l'écoute de la population. Mais toute la population, comme vous l'aurez remarqué, ne porte pas de gilet jaune le samedi. Notamment, par mon arrêté, il y a eu une division à peu près par deux du nombre de gilets jaunes et pas de blocage, ce que j'avais demandé.

J'ai pris cet arrêté parce qu'il y a des gens qui n'en peuvent plus. Il y a beaucoup de Neversois qui me disent « est-ce que ces 200 personnes qui bloquent la ville tous les samedis, cela va être tout le temps comme cela ? ». Elles ne sortent plus, elles ne sortent plus avec leurs enfants. Cela s'appelle la liberté d'aller et de venir. Je vais vous lire une petite carte que je viens de trouver dans ma boîte à lettres. « *M. xxx, se permettant de vous féliciter pour le courage dont vous avez fait preuve en interdisant la manifestation des gilets jaunes de samedi dernier, et il vous remercie d'avoir passé un samedi tranquille, même si certaines revendications des gilets jaunes sont légitimes, mais la tranquillité des habitants et des communes l'est aussi* ». Voilà ce que pensent aussi des citoyens. Et j'en ai reçu comme celui-là des messages.

Je ne vous cache pas que j'y songeais depuis un moment. Pourquoi ai-je pris cet arrêté ? J'ai pris cet arrêté tout d'abord pour tenir compte d'une grande majorité de Neversois qui ne sont pas forcément contre ces revendications, mais qui en ont assez de la récurrence de chaque samedi où la ville est bloquée, où, contrairement

à ce que vous dites, il y a des dégradations de voie publique, des dégradations d'espaces verts, des dégradations de véhicules. Il y a encore eu un véhicule qui a eu une vitre cassée en centre-ville samedi dernier. Tout cela, c'est une réalité qu'il ne faut pas oublier. Je ne dis pas que ce sont tous ceux qui portent un gilet jaune qui le font, mais certains dedans le font, et comme je l'ai dit, tous les manifestants ne sont pas des casseurs, mais il y a des casseurs parmi les manifestants.

Ensuite, j'ai pris cet arrêté parce que cela fait des semaines que des commerçants me disent qu'ils sont au bout, qu'ils ont perdu 40 000 € de chiffre d'affaires depuis le mois de novembre, qu'ils avaient une activité qui était en train de s'améliorer, qu'ils étaient dans des perspectives de recrutement qu'ils ne vont non seulement pas faire, mais vraisemblablement ils vont être amenés à prendre des mesures de licenciement, ce que je ne pense pas que vous cautionnez. Il y a peut-être aujourd'hui dans ceux qui manifestent des gens qui auraient pu être embauchés, recrutés, et qui ne le seront donc peut-être pas. C'est cela la réalité de l'économie ! Quand vous êtes un commerçant aux Grands Champs, et que tous les samedis, votre lieu d'activité est bloqué, les gens n'y vont plus. Et aujourd'hui, il y a des commerçants qui font 10 euros de chiffre d'affaires aux Grands Champs, cela leur coûte d'ouvrir. C'est cela la réalité économique aussi. Ce sont des citoyens qui sont aussi en difficultés, et que nous devons écouter.

Donc, c'est ce qui m'a amené à prendre cet arrêté.

Et enfin, ce qui m'a amené à prendre cet arrêté, c'est, de par les demandes des Neversois, les dégradations commises devant mon domicile par les gilets jaunes, puisqu'ils étaient là et qu'ils ont été vus, certains, avec des suspicions sur d'autres dégradations qui ont été commises, et des dégradations commises à nouveau par certains gilets jaunes samedi à mon cabinet d'avocat.

Je rappelle que ce n'est pas mon arrêté qui a fait monter les choses ; ce sont les gilets jaunes eux-mêmes qui sont venus agresser mon domicile, en présence de membres de ma famille alors que je ne m'y trouvais pas, de surcroît. Donc, ne mélangez pas l'ordre des choses. L'ordre des choses, c'est certains revêtus de gilets jaunes qui ont choisi de monter le ton. Eh bien, je ne les laisserai pas monter le ton. Par contre, je resterai dans le dialogue avec tous ceux qui sont dans la construction et dans le respect de nos règles démocratiques et dans le respect du concitoyen et de son prochain.

Ensuite, Monsieur Lagrib, vous m'avez rappelé mes cours de droit. Je ne me demande pas de privilèges. Les faits sont suffisamment précis. Il y a des enquêtes en cours.

Je n'ajournerai pas cette délibération, dans la mesure où les faits sont quand même très récents. Effectivement, Monsieur Diot, vous avez demandé à juste titre le contenu de la délibération, vendredi dernier. Mais je n'en disconviens pas, elle aurait dû, si possible, être plus complète le plus tôt possible. Il a fallu relire la motivation lundi. Avouez que les délais sont quand même très courts, que la plainte est du 29 janvier et que nous sommes le 5 février. Ce n'est pas comme si c'était une délibération dont je maîtrisais le contenu depuis deux mois. Je précise aussi que je demande d'autant moins de privilèges que vous, vous bénéficiez de cette protection, de droit, à partir du moment où je n'ai aucune raison de vous la refuser, et que moi, à ce jour, je ne l'ai pas. Donc, je ne demande pas de privilèges ou de choses exceptionnelles, je demande à avoir les mêmes protections que vous, et rien d'autre. Je souhaite que le Conseil se prononce ce soir parce que j'ai besoin, effectivement, que l'enquête soit suivie rapidement, et que les personnes auteurs de ces troubles

soient identifiées. Et pas les autres ; ceux qui n'ont rien à se reprocher ne craignent rien.

Je voulais juste dire quelque chose à Mme Charvy. J'ai parfois manifesté dans ma vie, et y compris avec un certain nombre d'entre vous ici. Donc, je respecte tout à fait le droit de manifester. Je n'ai pas changé, je suis le même homme. On évolue, mais on ne change pas. Je n'ai rien changé du tout et j'ai manifesté, et contrairement à ce que j'ai pu lire dans la presse, je continue à défendre tous ceux que j'ai défendus, et bien souvent gratuitement. Je continue de le faire. Le droit de manifester, il n'a pas valeur supérieure à la liberté d'aller et venir, qui est aussi inscrite dans la Constitution.

Bloquer ; comme je l'ai dit, aux personnes qui étaient sur des ronds-points ; « vous expliquez, vous ne forcez pas à mettre de gilet jaune. Vous ne dégradez pas, vous ne bloquez pas : pas de soucis. » « Vous bloquez, vous dégradez : je serai obligé d'utiliser mes pouvoirs de police de maire ». Cela ne serait pas compris. Qui a le droit de s'arroger, parce qu'il n'est pas d'accord avec quelque chose, le droit de dégrader, le droit d'insulter ?

J'ai reçu de nombreux témoignages de femmes qui étaient obligées de mettre des gilets jaunes sinon elles ne passaient pas, qui se faisaient insulter de prostituées devant leurs enfants. C'est cela aussi, la vérité. Il faut la dire de temps en temps. Et il y a des gens aussi qui portent des gilets jaunes et qui se comportent très bien et respectent les autres, et ils leur expliquent pourquoi ils ne sont pas d'accord, et ces personnes glorifient le mouvement ; les autres le dégradent. C'est cela aussi, la réalité. Il y en a qui règlent leurs comptes.

Ce n'est pas une façon de faire, ce n'est pas une façon que l'on admet dans notre pays, sinon on met en danger notre démocratie. La rue a le pouvoir de se faire entendre, mais ce n'est pas la rue qui doit tout renverser de façon violente, parce que, là, effectivement, on met à mal nos institutions républicaines. Je suis attentif à ce que l'on respecte les lois de la République. Jusqu'à présent, ce sont celles qui s'appliquent et il faut continuer de le souhaiter.

Donc, il m'appartient, et ce n'est peut-être pas simple là où je suis, de veiller à cet équilibre entre le droit de manifester et aussi le droit d'aller et venir, qui n'est pas toujours respecté quand il y a des blocages. On n'a pas le droit de bloquer les gens. C'est un droit d'aller et venir, et d'ailleurs cela ne sert pas le mouvement, parce que de plus en plus de gens qui se manifesteraient en soutien ne le font plus parce qu'ils n'acceptent pas cela.

Je tenais donc à vous répondre cela tranquillement, parce que ma demande n'est pas extravagante ; elle demande à ce que le maire soit mis sur le même rang, alors que je ne le suis pas aujourd'hui, et d'avoir les mêmes droits de me défendre et d'être représenté, et d'être réparé dans le préjudice que je subis. Christelle Pitoun.

Mme Pitoun –

Je suis infirmière libérale. J'ai entre 40 et 50 patients par jour. Depuis le début des gilets jaunes, il est très difficile de travailler quand ils bloquent les ronds-points, quand ils bloquent les rues. On se fait insulter, on se fait traiter de tous les noms, on nous dit qu'on ne nous laisse plus passer, mais à un moment ou à un autre il faut quand même que l'on travaille. Je tenais quand même à dire cela, qu'ils n'étaient pas du tout respectueux envers nous, du moins une certaine partie. Lors de la présentation du nouveau projet du Banlay, je dois dire que nous nous sommes retrouvés devant des jeunes qui étaient des gilets jaunes apparemment et qui nous ont filmés et qui nous ont pris en photo. Pourquoi ? On ne sait pas. On verra peut-être plus tard, si on a nos affaires dégradées, nos voitures, nos maisons, on verra.

- M. le Maire – Je rappelle que filmer quelqu'un ne peut pas se faire sans son accord. Même si maintenant chacun a un téléphone portable. Mais c'est le respect aussi de l'autre, et le droit à l'image de chacun. Aujourd'hui, c'est largement bafoué, y compris malheureusement parfois en Conseil communautaire par des élus, qui sont censés montrer l'exemple. Jacques Francillon.
- M. Francillon – J'ai été très intéressé par la leçon de droit qui nous a été donnée par deux de nos collègues, mais je ne crois pas que le Conseil municipal soit bien le lieu pour débattre de questions juridiques et qui sont assez délicates. Tout tourne autour, si j'ai bien compris, de notions comme la liberté d'expression, la liberté de réunion. Si l'on veut être exhaustif, il aurait fallu peut-être citer la célèbre jurisprudence « Benjamin », car un arrêt a été rendu par le Conseil d'Etat en 1933, qui est enseigné dans toutes les facultés de droit, parce que c'est un arrêt fondamental, qui concernait précisément le maire de Nevers, qui avait interdit la tenue d'une conférence. Le conférencier était M. Benjamin. Il était très contesté. Il y avait des menaces sur l'ordre public, qui ont été appréciées par le Conseil d'Etat, de telle sorte qu'il a annulé l'arrêté. Oui, mais cette jurisprudence du Conseil d'Etat a assez sensiblement évolué à travers différentes affaires, comme l'affaire Dieudonné, et surtout ce qui résulte de cette jurisprudence, c'est que la situation locale peut justifier une mesure d'interdiction si des mesures de police ne sont pas propres à assurer le maintien de l'ordre.
Je crois qu'il faut remettre précisément les choses dans le bon ordre, et je suis d'accord avec vous, Monsieur le Maire, c'est d'abord un juge qui doit décider, ce n'est pas à nous de nous prononcer sur la pertinence ou non, sur le plan juridique, d'une telle décision.
- M. le Maire – Merci. Monsieur Dos Reis.
- M. Dos Reis – Tout d'abord, je tiens à m'associer à la condamnation de ces actes, qui ne sont pas acceptables. Ces actes que vous avez subis, que quiconque a subis. Je tiens quand même à rappeler que M. Lagrib avait aussi eu des pneus crevés, et il n'a pas demandé de protection.
- M. le Maire – Je ne sais pas si c'est dans ses fonctions d'élu, Monsieur Dos Reis. Je n'ai pas été saisi de cela. En tout cas, je ne lui ai pas refusé.
- M. Dos Reis – Il faudrait respecter un peu plus cet ancre de la démocratie, puisque nous avons eu ici des échanges assez violents, et pratiquement des insultes. Je pense que cela ne grandit pas la démocratie.
Pour les mêmes raisons que celles que M. Diot a évoquées, nous ne voterons pas cette délibération. Merci.
- M. le Maire – Dans ce que vous évoquez, Monsieur Dos Reis, la réaction n'est peut-être pas approuvée, mais la provocation non plus.
Je signale aussi que, si certains souhaitent participer à un Grand débat, je mettrai la salle des Eduens à disposition lundi prochain à 18 h 30. Madame Lorans.
- Mme Lorans – Pour ma part, je voterai cette délibération, car il me semble normal que le maire ait la même protection que tous les autres élus, même si je déplore, comme l'a indiqué

François Diot, la forme, car nous n'avons pas eu le contenu de cette délibération jusqu'à, en ce qui me concerne, ce soir, car, quand elle arrive dans la journée, on n'est pas prévenu qu'elle arrive, et on la découvre parfois au dernier moment. C'est une façon de fonctionner qui n'est pas acceptable.

Par ailleurs, je déplore l'agressivité ambiante et le manque d'écoute.

Mais je voterai pour que vous ayez une protection fonctionnelle.

M. le Maire –

Je vous en remercie. Je précise que cette délibération a été envoyée hier soir. Mais, effectivement, il y a eu le temps de la rédaction, et, encore une fois, tout va très vite, et prend aussi du temps, au détriment de l'action municipale positive et constructive. Y a-t-il des voix contre cette protection fonctionnelle ? Encore une fois, je le redis, je ne demande pas de privilèges, mais d'être traité sur un pied d'égalité quand je suis visé en tant qu'élu. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention: 0

Adopté à l'unanimité des votants (9 élus ne prennent pas part au vote).

Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité des votants.

2019-005

Vente d'une maison mitoyenne 5, rue Sabatier

M. le Maire –

Avant de passer à la délibération suivante, qui concerne la vente d'un bien immobilier, on m'a apporté le bilan de la vidéoprotection. Je vais vous donner lecture après. Nous pouvons le diffuser, car ce sont des éléments publics. C'est dans la mesure de ce qui n'était pas à l'époque en enquête et de ce que je pouvais dire par rapport aux forces de l'ordre.

Depuis la mise en route effective des caméras de vidéoprotection sur la commune de Nevers en juin-juillet 2016, sachant que certaines caméras n'ont pas fonctionné immédiatement, le bilan peut en être dressé :

Ce dispositif, dans sa finalité d'aide à l'enquête pour les officiers de police judiciaire, a bien été intégré par la police nationale, puisqu'au 24 novembre 2017 – il faut se placer à cette date-là, ce qui nécessitera un nouveau bilan prochainement –, 132 réquisitions judiciaires aux fins de récupérer des enregistrements ont été effectuées. 129 par les effectifs du commissariat de Nevers, et 3 par les effectifs de la police judiciaire d'Auxerre.

En ce qui concerne les résultats de l'exploitation judiciaire des enregistrements, deux enseignements peuvent être tirés.

Pour des faits particuliers d'une certaine gravité, la vidéoprotection a été d'une aide déterminante dans l'élucidation des infractions.

Peuvent être citées une affaire de viol commis au parc Salengro. Identification de l'auteur sur sa tenue vestimentaire, notamment grâce aux enregistrements un peu plus tôt dans la journée à la lumière du jour.

Deuxièmement, une affaire de trafic de stupéfiants parking Saint-Pierre. On en a beaucoup parlé, et elle a pris du temps parce que l'on voulait identifier le plus haut possible. Identification du groupe et mise en exergue du trafic. La vidéo s'est montrée là d'un apport considérable pour les forces de l'ordre.

Une affaire de tentative d'homicide par arme blanche boulevard Saint-Exupéry. Confirmation du déroulement des faits, la victime recevant un coup de couteau au

visage devant le lycée Jules Renard. Je pense qu'après cela, ceux qui sont contre la vidéo devant les lycées pourront s'en expliquer.

Une affaire de tentative d'homicide où la victime est trainée sur plusieurs mètres sur le capot d'une voiture.

Une affaire de violence avec usage d'une arme blanche devant le Prado. Identification de l'auteur d'un coup de couteau par les effectifs.

Une affaire de violence aggravée devant la discothèque « La Suite », avec confirmation d'identification de l'auteur.

Une affaire de menaces sur personne dépositaire de l'autorité publique place Carnot. Identification des auteurs par la lecture des immatriculations des véhicules en cause.

Une fausse déclaration de viol, où la victime s'est finalement rétractée devant l'évidence apportée par les enregistrements. C'est l'affaire que je vous évoquais, qui est aussi de l'autre côté.

Une série de vols avec violences en centre-ville, où l'auteur a pu être identifié grâce à une vidéoprotection, non pas au moment des faits, mais avant et après.

J'ajouterai une affaire aussi qui est passée devant le tribunal correctionnel où une dame âgée a été propulsée au sol pour lui voler son sac à main. L'auteur niait devant le tribunal, et la projection de la vidéo a permis évidemment de le confondre. C'est cela, la vidéoprotection, aussi.

Par contre, pour l'élucidation de la délinquance de masse, les résultats positifs sont moins importants.

Trois élucidations sont à mettre à l'actif du dispositif : une affaire de vol à la roulotte, de vol dans un véhicule, et une affaire de dégradation par jet de peinture sur des automobiles, et une affaire routière de rupture d'immobilisation. Sur ce type d'infractions, les faits se passent en un instant, et les enregistrements avant et après les faits ne nous apportent rien.

Cependant, il faut souligner trois problèmes, pour certains déjà identifiés et évoqués :

Une difficulté dans la lecture des plaques à la nuit tombée – c'est pour cela que les nouvelles caméras que nous mettons sont des caméras plus performantes, et la technologie évolue vite –, ce qui permettrait d'élucider un certain nombre de délits de fuite.

Une difficulté parfois à zoomer sur l'enregistrement, notamment sur les caméras 360°. Elles tournent, et elles permettent de couvrir tout un champ. Nous allons donc éviter les caméras 360°, qui finalement sont pénalisantes puisqu'il n'y a pas une continuité dans la visibilité, mais plutôt faire des systèmes de croisement de caméras.

Pour les caméras pivotantes, parfois, la caméra n'est pas tournée dans la bonne direction au moment des faits. Il faut tenir compte de cela pour le nouveau matériel.

Le maillage de caméra nécessiterait d'être renforcé. C'est pour cela que nous allons la développer petit à petit. C'est aussi de l'argent public, et donc il faut le faire raisonnablement, mais il faut le faire aussi en résonance des résultats obtenus, et vous avez vu qu'il y a des affaires, et pas des moindres, qui ont pu être mises à jour, et dont les auteurs ont pu être justement condamnés. Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

Serait-il possible de nous envoyer cette étude, pour que nous puissions l'analyser sérieusement ?

- M. le Maire – Monsieur Lagrib, ne croyez pas que nous ne fassions pas les choses sérieusement. Ensuite, ce n'est pas une étude ; c'est le bilan dressé par les forces de l'ordre qui ont eu affaire à la vidéoprotection. Ce n'est pas une étude. Je vous l'ai dit, je vous diffuserai les éléments. Je les ai diffusés depuis longtemps, si vous aviez été attentif à l'action municipale. Donc, ce n'est pas un *scoop*, ce que j'ai dit ce soir. Je referai un bilan à peu près une fois par an. Bientôt il va être l'heure de faire un nouveau point sur le fonctionnement pendant un peu plus d'un an à nouveau de la vidéoprotection.
Je n'ai qu'un rêve, c'est qu'elle ne fonctionne plus, que l'on n'en ait plus besoin, et qu'il n'y ait plus besoin d'installer de caméras.
Quant à votre qualité pour procéder à l'analyse de ce qui n'est pas une étude, je suis un peu plus dubitatif.
Donc nous diffuserons, en tout cas, le résumé de ce qui a été, à l'époque, élucidé, et pas en cours d'enquête car ce n'était pas possible de le révéler.
Je vais passer la parole à Guy Grafeuille pour présenter la délibération n° 005.
- M. Grafeuille – Bonsoir à tous. Il s'agit de la vente d'une maison mitoyenne 5 rue Sabatier. Par délibération n° 2018_DLB228, du Conseil municipal du 18 décembre 2018, il a été décidé de la mise en vente de la maison sise 5, rue Sabatier à Nevers, propriété bâtie avec la référence cadastrale BL 245, pour une superficie de 51 m² au sol, avec trois niveaux et une cave.
France Domaine a estimé l'ensemble de ces biens à 13 000 € le 8 mars 2018.
L'acquéreur a déposé une offre pour un montant de 5 000 €. C'est effectivement en dessous du prix de la valeur des Domaines. Vous savez que les prix baissent de plus en plus vite sur Nevers.
Considérant l'intérêt de ce projet pour la Ville, je vous propose :
- D'accepter la vente, de la maison, cadastrée BL 245, d'une superficie d'environ 115 m², au prix de 5 000 € net vendeur,
- De réaliser les diagnostics obligatoires et toutes les formalités préalables nécessaires à la vente,
- De saisir le notaire selon le choix de l'acquéreur pour la mise au point de l'acte de cession.
- Et d'autoriser le maire à signer tous les documents à intervenir.
Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2019, chapitre 20, opération 478.
Cette délibération a reçu un avis favorable en Commission 3 du 23/01/2019.
- M. le Maire – Merci. Y a-t-il des interventions ? Monsieur Diot.
- M. Diot – Une question. Le 7 de la rue Sabatier reste propriété de la Ville. Donc on vend le 5. Les bâtiments sont très imbriqués les uns aux autres.
- M. le Maire – C'est en cours de négociation. Il y a un porteur de projet qui est intéressé. On a fait faire la visite en même temps au deux pour qu'ils se rencontrent. Si le 7 achète, il y aura des travaux à faire par chez lui.
- M. Diot – Tout cela se traite globalement ?
- M. le Maire – C'est une bonne remarque. Nous aurions souhaité un acquéreur global, mais c'est compliqué. Le 7 est l'ancien bar « Le Gonzague ». La personne qui rachète le 5 n'avait pas la volonté d'acheter le tout. Entre temps, un investisseur s'est manifesté

pour « Le Gonzague ». Nous avons pris soin de les faire rencontrer, et ils se sont mis d'accord, et le 5 sait qu'il y aura des travaux à faire par chez lui vis-à-vis du 7.

Je voulais en profiter pour dire que le 5 rue Sabatier a été racheté par la Ville de Nevers en mars 1995, pour 580 000 francs de l'époque. Cela fait 24 ans que c'est fermé ; cela ne vaut plus rien. C'est dans un état absolument dégradé. Cela fait 88 420 €.

Depuis le début du mandat, nous avons cédé l'équivalent de 50 000 m² de patrimoine. Nous étions à 220 000 m², de mémoire, et nous devrions être autour de 170 000 m². Evidemment, elle procure des recettes.

(Commentant une photo) : Voilà l'état d'une maison rachetée en 1995, pour ne rien en faire. Je voulais juste que les Neversois sachent que l'on ne vend pas pour vendre ; on vend parce que cela n'a pas d'intérêt sur des projets. Cela pourra permettre la réhabilitation d'un bâtiment en vide, et qu'il soit réhabilité ; c'est tout l'intérêt. Je le disais, cela procure des recettes qui nous permettent de réinvestir, et puis cela nous fait aussi des économies de fonctionnement, puisque la Ville, comme tout un chacun, paie ses impôts fonciers sur les biens qu'elle possède, et parfois elle est obligée de faire des travaux de confortement ou parfois de chauffer d'autres locaux de temps en temps pour éviter qu'ils ne se dégradent trop. Bref, c'est à la fois une vertu de recettes et une vertu de moindres dépenses. Evidemment, nous gardons ce qu'il y a lieu de garder et qui sert au fonctionnement municipal.

Même chose pour le restaurant de la Porte du Croux. Le compromis a été signé. Nous devrions signer l'acte de cession définitive. Le bâtiment avait à l'époque été acheté 200 000 €. *No comment !*

Sur cette cession, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention: 0

Adopté à l'unanimité.

2019-006 Vente des anciens Bains Douches – Délibération modificative
Adopté à l'unanimité.

2019-007 Servitudes d'un terrain propriété de la Ville de Nevers Impasse des Boulaizes à Varennes-Vauzelles
Adopté à l'unanimité.

2019-008 Associations commerciales Les Vitrines de Nevers et du Grand Nevers / Les Ardilliers Nevers / Les Boutiques de Colbert – Attributions de subventions

M. le Maire – Nous avons à aborder la délibération n°008 concernant les associations commerciales Les Vitrines de Nevers et du Grand Nevers / Les Ardilliers / Les Boutiques de Colbert, avec l'attribution de subventions. Guillaume Maillard nous la présente.

M. Maillard – Bonsoir à tous. Cette délibération concerne l'attribution de subventions aux associations commerciales de Nevers et du Grand Nevers.

Association « Les Vitrines de Nevers et Grand Nevers »

L'Association « Les Vitrines de Nevers et Grand Nevers » a été créée en juillet 2010 et a vocation à fédérer les commerçants, artisans et entreprises ayant leur activité à Nevers et son agglomération. Le but est de les promouvoir au sein du territoire. Elle compte aujourd'hui 192 adhérents et participe activement à l'ensemble des projets de développement de l'activité commerciale et de l'attractivité du territoire.

Le projet 2019 des « Vitrines de Nevers et du Grand Nevers » est axé :

- sur le développement de solutions innovantes ayant pour objectif de moderniser les commerces en fonction des attentes des consommateurs, tournées vers le numérique (développement d'un système relié au site internet permettant de proposer à la clientèle un service de livraison sur un périmètre de 30 km).
- sur l'animation de la ville grâce à des activités commerciales, artisanales et de services (ex : animations commerciales lors de la semaine du SIIVIM, boutiques éphémères...).
- sur la pérennité de la présence d'une apprentie Community Manager au sein de l'Association.
- sur le lien et la proximité pour valoriser la diversité commerciale.
- sur la continuité d'actions lors d'évènements organisés par la Ville de Nevers ou diverses associations.

Le budget prévisionnel global pour l'ensemble des actions qui nous ont été présentées sur 2019 se monte à 186 250 €.

La demande de subvention à la Ville de Nevers se monte à 28 200 €.

Nous proposons de maintenir la subvention à hauteur de 20 000 €, comme en 2018.

Association « Les Ardilliers Nevers »

L'Association « Les Ardilliers Nevers » est une association de quartier qui a pour but de fédérer ses commerçants sur la base d'animations et la mise en valeur du square Raymond Vilain. Elle organise le vide-dressing en centre-ville depuis déjà trois ans. Celui-ci prend de l'ampleur et son organisation nécessite d'année en année des dépenses importantes.

Un budget prévisionnel global pour l'ensemble des actions 2019 nous a été présenté à hauteur de 2 152 €. Une demande de subvention à la Ville de Nevers a été portée à 1 000 €.

Nous proposons d'attribuer cette subvention comme en 2018 (1 000 €).

Association « Les Boutiques de Colbert »

L'Association « Les Boutiques de Colbert », créée en 2017, a pour but de promouvoir et valoriser les commerces à proximité du Carré Colbert sous forme d'animations diverses au cours de l'année (chasse aux œufs, tombola, brocante, etc.).

Un budget prévisionnel global pour l'ensemble des actions 2019 nous a été présenté pour 20 000 €.

La demande de subvention à la Ville de Nevers a porté sur 2 000 €.

Nous proposons une subvention à 1 000 €, comme en 2018.

M. le Maire –

Merci. Véronique Lorans.

M. le Maire –

Merci, Monsieur le Maire. Pendant la commission au cours de laquelle nous avons examiné cette délibération, des questions simples et précises avaient été posées, auxquelles les élus n'avaient pas pu apporter de réponses. Ils s'étaient engagés à nous les apporter avant le Conseil municipal. Je n'ai rien reçu. Je ne sais pas si les

autres élus ont reçu quelque chose. Mais, en tout cas, pourrait-on avoir des réponses à ces questions ce soir ? Merci.

M. le Maire – Madame Lorans, selon ce qui m'a été rapporté, les réponses ont été données, mais vous étiez partie. L'élue est arrivée peu après votre départ. Vous n'avez pas attendu la fin de la commission ; vous étiez partie quand elle a apporté les réponses. Monsieur Dos Reis.

M. Dos Reis – Je voulais donner juste une précision. C'est vrai que Mme Lorans est partie juste avant que Mme Concile ait donné la réponse, qu'elle a cherchée sur ses notes, que visiblement elle n'avait pas tout de suite. La question était la suivante : combien l'Agglomération donne-t-elle comme subvention aux Vitrites de Nevers et du Grand Nevers ? Elle m'a répondu tout de suite après « 10 000 € ». Comme je n'ai pas vu Mme Lorans depuis, je ne lui ai pas dit. Les services auraient peut-être pu faire remonter cette information. Merci.

Mme Lorans – Effectivement, j'ai été obligée de quitter la séance parce que j'avais une autre réunion derrière, mais je pense que la moindre des corrections aurait été de me répondre ensuite par mail ou par téléphone.

M. le Maire – Soit vous avez votre réponse précise, soit je vous invite à réitérer votre question par écrit, à laquelle on répondra par écrit, s'il y avait une précision que vous n'aviez pas ce soir.

Je vous propose de voter ces aides de soutien aux commerces de Cœur de Ville, plus les fiches actions Cœur de Ville. Nous sommes en train de travailler celles pour 2019. Je rappelle aussi que les porteurs de projets privés peuvent tout à fait postuler pour avoir des aides par Cœur de Ville. Il suffit d'être installé sur le territoire de Cœur de Ville, dès lors que notre collectivité souhaite se positionner au maximum sur ces aides complémentaires.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Merci pour cette unanimité.

Opposition : 0

Abstention: 0

Adopté à l'unanimité.

2019-009 Réhabilitation du centre commercial des Courlis suite convention EPARECA / Achat et vente du bâtiment – Complément de délibération

M. le Maire – Je passe la parole à nouveau à Guillaume Maillard sur la réhabilitation du centre commercial des Courlis, et la suite, et notamment l'achat et la vente du bâtiment.

M. Maillard – Merci, Monsieur le Maire. Une délibération du Conseil municipal DLB 245 du 2 décembre 2017 a autorisé le rachat par la Ville de Nevers d'un bâtiment à Nièvre Aménagement et sa vente au même prix à EPARECA dans le cadre d'une convention visant à la réhabilitation du centre commercial des Courlis.

Afin de conclure cette vente, il convient de préciser l'estimation de France Domaine, qui est de 629 500 € HT, hors frais de notaire.

Ainsi, considérant l'intérêt de ce projet pour la Ville de Nevers, je vous propose de confirmer la vente de ce bâtiment à EPARECA au prix d'estimation de France

Domaine, soit 629 500 € HT, hors frais de notaire, d'autoriser le maire à saisir le notaire pour la mise en place de l'acte de cession, et de l'autoriser à signer tous les documents à venir.

Les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2019.

M. le Maire –

Merci. C'est donc la suite du projet, puisque Nièvre Aménagement avait racheté, et nous avons acheté à Nièvre Aménagement, et nous revendons prochainement à EPARECA.

J'en profite pour faire un point sur la supérette *Proxi Super* des Courlis.

L'inauguration a eu lieu le 5 décembre 2018.

Elle a pour activité principale l'épicerie, le pain frais, le rayon fruits et légumes élaboré et qualitatif.

Il y a eu des installations frigorifiques permettant la vente de produits frais, mais installés seulement, du fait de retards, le 22 janvier 2019.

On constate à ce jour une hausse de la fréquentation et du montant du panier moyen, entre décembre 2018 et janvier 2019.

En décembre 2018 : 2 635 passages clients, pour un panier moyen de 6,06 €, et un chiffre d'affaires de 15 968 €.

Pour le mois de janvier 2019 : 3 491 passages clients, pour un panier moyen de 6,20 €, pour un chiffre d'affaires net de 21 644 €.

C'est-à-dire qu'en un mois, on a constaté une progression de 32 %, notamment due à la mise en activités des armoires réfrigérantes, et le dépôt de pain frais plus qualitatif.

Deux salariés à mi-temps sont présents sur le site, et plutôt appréciés par la population pour leur convivialité et leur gentillesse, me dit-on. Nous avons demandé au gérant de nous faire un rapport. L'un d'entre eux est locataire au Mail Jacquinet.

Je vous précise qu'une rencontre sur site est programmée le 7 février en présence du groupe Carrefour, du gérant, d'un agent de Nevers Agglomération et de notre manager du commerce. L'objectif est vraiment de suivre de près cette structure, de voir ce que nous pouvons apporter pour consolider la situation, en accompagnement. Un bilan financier sera fait pour vérifier si les prévisions du business plan de la Boutique de Gestion sont confirmées.

Je rappelle que l'occupation du local sans paiement de loyer avait été négociée et actée avec EPARECA par l'intermédiaire de la Ville de Nevers, et qu'à terme le loyer sera donc de 10 500 € par an, et en n+1 de 12 000 € par an, et en n+2 de 13 500 € HT par an.

Une rencontre a eu lieu le 26 janvier 2019 entre les différents acteurs, pour faire un point sur l'évolution de l'activité.

Il est projeté de travailler sur l'esthétisme du magasin, à court terme, de le décorer et d'offrir des produits en cohérence avec le calendrier (Noël, Pâques, etc.) à court terme. Il est également étudié une gamme de produits de première nécessité moins chère que celle proposée, pour essayer de baisser les prix, afin de répondre à une partie de la clientèle accueillie, ce qui pourrait concerner à peu près 30 % des produits proposés. Il est envisagé aussi un point convivial, un point chaud, avec une machine à café, des thés, pâtisseries, viennoiseries, et une gondole de fruits et légumes, l'actuelle installation étant provisoire. Il y a aussi un dépôt qui est envisagé avec *Le Journal du Centre* ; des discussions sont en cours. En ce qui concerne la revente de tabac, qui avait été un temps envisagée, il n'est pas possible de la faire, dans la mesure où ils ne sont pas titulaires de la licence IV ou de la licence Restaurant. A voir s'il peut y avoir une dérogation, puisque le revendeur de tabac a

fermé, et qu'il pourrait y avoir une dérogation sur la fameuse Carotte. Nous allons voir aussi s'il peut y avoir une aide dans le cadre du projet *Welcome in Nevers*. Notre manager de commerce et le Directeur des Proximités, Ali Haddou, retravaillent avec les partenaires, les institutions et les habitants du quartier, dès l'installation définitive du point chaud, pour que ce soit aussi un lieu de rencontres, et la contribution d'EPARECA sera demandée. Les porteurs de ce projet sont bien décidés à faire tout pour rester et pérenniser cette activité, et la développer.

Je précise encore une fois que cela ne pourra se faire que s'il y a des consommateurs. On ne va pas les inventer, il faut que cela soit aussi évidemment les habitants du quartier ou ceux qui le traversent, et ils sont nombreux.

Je vous propose que de temps en temps on revienne sur le sujet. Cela me paraît important que l'on puisse avoir un point d'information sur des projets qui ont démarré, et être attentifs, et ne pas être saisis que quand il y a des problèmes à régler, qui sont parfois trop tardivement mis à la connaissance. On pourra donc peut-être faire un point d'ici quelques mois pour avoir un bilan avec un peu plus de recul.

Je tenais à partager cette information que je souhaitais aussi connaître.

Nous allons voter sur le complément de délibération avec l'estimation des Domaines.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention: 0

Adopté à l'unanimité.

2019-010

Lecture publique : Signature d'une convention de partenariat Ville de Nevers / Association des Musiques Traditionnelles du Conservatoire de Nevers (AMTCN)

M. le Maire –

J'appelle ensuite la délibération n° 010. C'est M. l'Adjoint à la Culture qui va en donner connaissance. Elle concerne la lecture publique avec la signature d'une convention de partenariat Ville de Nevers / Association des Musiques Traditionnelles du Conservatoire de Nevers.

M. Francillon –

Merci, Monsieur le Maire. Cette association organise tous les deux ans un festival permettant de découvrir la musique traditionnelle d'un autre pays, ou d'une autre région, tout en valorisant la musique traditionnelle de la Nièvre.

Le festival « Quand la Nièvre rencontre l'Irlande » aura lieu du 1^{er} au 17 mars prochains. La médiathèque Jean Jaurès de Nevers se saisit de cette opportunité pour faire découvrir plus largement aux Neversois et Neversaises la culture du pays invité, en particulier dans le domaine littéraire, en utilisant ses collections et en entreprenant des actions d'éducation artistique et culturelle. Les deux structures, la médiathèque Jean Jaurès et l'Association des Musiques Traditionnelles du Conservatoire de Nevers, souhaitent s'associer pour le festival en question. C'est un partenariat qui présente des enjeux, qui présente des objectifs pour chacune des deux structures. Pour la Ville et la médiathèque Jean Jaurès, il s'agit précisément de faire valoir les collections et d'enrichir l'offre culturelle proposée à l'égard des habitants. Pour l'association des musiques traditionnelles, cela permet d'enrichir les thématiques du festival, notamment en développant le volet « Littérature », ce qui a été fait d'ailleurs dans une journée de préfiguration, à l'occasion d'une exposition sur les poètes de l'Irlande.

L'objet de la convention est de préciser les modalités et les conditions financières de prise en charge par la Ville de certains déplacements ou de certaines interventions. C'est donc un partenariat qui est intéressant. Je propose donc que l'on autorise le maire à signer la convention de partenariat en question.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget prévisionnel 2019.

M. le Maire –

Madame Beltier.

Mme Beltier –

Monsieur le Maire, dans la convention de partenariat qui nous est proposée, il n'apparaît aucun élément chiffré quant à la participation financière de la Ville. Il y en a pourtant bien une puisqu'il est indiqué que la Ville de Nevers s'engage à rémunérer les interventions, à prendre en charge leurs défraiements, transports, hébergement, restauration, et à pourvoir au règlement de la SACEM. Peut-on avoir une simple idée de l'enveloppe financière que cela représente ? Nous nous étonnons que cela ne soit pas du tout évoqué, ni dans le rapport, ni dans la délibération, ni dans la convention.

M. Francillon –

Effectivement, dans la convention il y a des indications qui vous sont données au titre des obligations de l'association, et au titre des obligations de la Ville de Nevers. Il est indiqué notamment qu'il s'agira de rémunérer certains intervenants, comme Solenn Lefeuvre et Gilles Lebigot, pour partie par la Ville de Nevers et pour partie par l'association en question. De même que, s'agissant des obligations de la Ville de Nevers, il est indiqué que l'on mettra les locaux de la médiathèque à disposition sans contrepartie financière. Il y aura donc une valorisation, bien entendu.

Je me suis posé la même question que vous, et je me suis demandé plus précisément comment les choses allaient s'organiser. Je pourrai vous transmettre, si vous le souhaitez, un tableau dans lequel il est indiqué un certain nombre d'éléments chiffrés. Je peux vous en communiquer quelques-uns. Par exemple, pour l'exposition « l'Irlande des poètes », à laquelle j'ai fait allusion tout à l'heure et qui a été inaugurée il y a quelques semaines, nous avons, au titre de la Ville de Nevers, une somme de 2 295 €. Au titre de la lecture publique qui a suivi l'inauguration, une somme de 605 €, prise en charge, donc, par la médiathèque. Pour ce qui concerne la conférence sur le gaélique qui est prévue, il y a des éléments qui sont à déterminer, notamment au niveau des rémunérations. Pour l'instant, nous n'avons pas encore tous les éléments, mais ce que nous avons pu chiffrer, c'est, au titre de la médiathèque Jean Jaurès, 1 250 €, actuellement, mais c'est un chiffre tout à fait provisoire. Et 250 € pour l'Association des Musiques Traditionnelles.

Je vous indique également au passage, mais je vous remettrai le tableau complet que j'ai sous les yeux et qui m'a été communiqué par le service culturel de la Ville, que, dans le cadre de ce festival, il y aura un concours d'écriture qui sera organisé, pris en charge entièrement par l'Agglomération.

Actuellement, le chiffre global que je peux vous communiquer pour l'engagement de la Ville de Nevers, de la médiathèque, c'est le chiffre de 5 150 €, mais il est évidemment tout à fait provisoire.

Mme Beltier –

Je vous remercie, Monsieur Francillon, pour tous ces éléments. Mais effectivement, cela aurait quand même été bien qu'on les ait dans la délibération, pour pouvoir les étudier. J'aimerais bien, effectivement, que vous puissiez nous faire parvenir le tableau avec les éléments que vous avez déjà. Je vous remercie.

- M. Francillon – Je voudrais ajouter un élément d'information, qui concerne l'intérêt de ce festival. Il y a d'ailleurs une plaquette qui a été élaborée, celle-ci, « la Nièvre rencontre l'Irlande », avec l'indication « Etrange Eire » ; c'est un concert qui sera donné le 16 mars en clôture de ce festival, avec 80 musiciens qui viennent d'Irlande et d'autres qui sont des musiciens locaux. Il y a un programme extrêmement diversifié, étant observé que ce festival va être itinérant, puisqu'il va se dérouler non seulement à Nevers, et en particulier à la médiathèque, mais également dans d'autres communes de l'agglomération.
- M. le Maire – Merci. On peut préciser qu'en avant-goût, il y a aussi une exposition de photographies, et il y a eu aussi un moment musical à la médiathèque. Madame Lorans.
- Mme Lorans – Il n'est évidemment pas question de remettre en cause le grand intérêt de ce festival, qui est effectivement d'une grande qualité, mené par un ensemble de bénévoles tout à fait remarquables. Simplement, je regrette, comme Mme Beltier, que l'on n'ait pas suffisamment d'informations sur le coût des intervenants, qui sont pourtant forcément connus. Vous déclarez notamment dans la délibération que les crédits sont inscrits au budget prévisionnel 2019 ; donc, forcément il y a des chiffres. Ce serait quand même la moindre des choses de les avoir.
- M. Francillon – En tout cas, il y aura un bilan qui sera effectué. Vous aurez à ce moment-là tous les éléments. Je pense que l'intérêt du festival fait que les choses sont assez ouvertes, et puis on verra ensuite comment on pourra clore le budget qui aura été établi.
- M. le Maire – Nous allons voter. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?
Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

2019-011

Lecture publique : Convention de partenariat entre le CCAS et la médiathèque Jean Jaurès autour des Bistrot Mémoire

- M. le Maire – Monsieur l'Adjoint à la Culture, je vous laisse aborder la délibération n° 011, qui concerne toujours la lecture publique, avec la convention de partenariat entre le CCAS et la médiathèque Jean Jaurès autour des Bistrot Mémoire.
- M. Francillon- Il s'agit du Bistrot Mémoire. Le Bistrot Mémoire est un lieu d'accueil et d'accompagnement des personnes vivant avec des troubles de la mémoire ainsi que de leurs aidants, proches et professionnels.
 Les personnes qui participent à ces Bistrot Mémoire et qui sont des personnes souffrant de troubles de la mémoire ne sont pas seulement des victimes de la maladie d'Alzheimer.
 La plateforme d'accompagnement et de répit du CCAS de Nevers a sollicité la médiathèque Jean Jaurès dès 2015 pour organiser les Bistrot Mémoire dans l'un de ses espaces.
 Diverses actions ont été menées conjointement par les deux services depuis cette date de 2015.

La Ville de Nevers et la médiathèque Jean Jaurès s'inscrivent dans un projet scientifique et culturel, et bien sûr un projet social, avec un croisement des publics et le développement d'actions culturelles intergénérationnelles.

Pour ce qui concerne le CCAS, il s'agit d'un dispositif qui permet de renforcer le lien social des aidants et des aidés et évidemment d'ancrer ce Bistrot Mémoire sur notre territoire pour venir en aide à ces personnes victimes de troubles.

Il s'agit en fait de pérenniser le dispositif. Une convention est nécessaire à cet effet. Cette convention figure dans le dossier.

C'est sur cette convention que nous devons nous prononcer, puisque je vous propose d'en approuver les termes, et d'autoriser le maire à la signer.

M. le Maire –

Merci. Evidemment, en continuité, j'avais prévu de proposer la parole à la Vice-Présidente du CCAS, Catherine Fleurier.

Mme Fleurier –

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Quelques éléments, effectivement, en complément. Ce Bistrot Mémoire est bien une extension de notre plateforme de répit des aidants, gérée par le Centre Communal d'Action Sociale. Nous avons inauguré le Bistrot Mémoire en janvier 2016, après un travail partenarial. 12 Bistrots Mémoire se sont tenus en 2018. Il y a une quinzaine de personnes. A la fois des personnels du CCAS et des personnels de la médiathèque assurent une animation conjointe. Les personnes qui viennent au Bistrot Mémoire bénéficient aussi d'un accompagnement des agents de la médiathèque sur des expositions qui ont lieu sur la semaine de présence du Bistrot Mémoire. La commande, au départ, au niveau de la plateforme de répit, avait été une commande concernant l'inclusion des aidants et des aidés au niveau des événements et des lieux culturels de la Ville. C'est bien le cas avec ce Bistrot Mémoire.

Je voudrais juste souligner que ce Bistrot Mémoire est le seul Bistrot Mémoire de France à être un service public, puisque tous les autres sont associatifs. Nous avons une labellisation de l'Union Nationale des Bistrots Mémoire. Nous avons été également retenus pour 2019 pour une expérimentation : en français, cela donne une formule qui est pour nous peut-être un peu particulière, mais c'est une formule canadienne, et je vous priverai de mon anglais. Donc, nous pouvons prétendre à être « Ville amie Démence » ; c'est comme cela que les Canadiens appellent les maladies du cerveau, dirons-nous. Nous sommes sollicités par l'Union nationale des Bistrots Mémoire pour une expérimentation, qui vise à former les aidants, mais également à sensibiliser la population de la ville sur ces maladies. Nous avons aussi participé en 2017 à une mesure d'impact social, pour voir quelle était l'utilité sociale de ces Bistrots Mémoire. Nous sommes également, du fait de ces labellisations, accompagnés financièrement sur cette organisation. Nous bénéficions de partenariats public/privé, avec Agrica, Humanis, Malakoff Médéric. En 2018, nous avons aussi sollicité le Conseil départemental sur un accompagnement financier pour le Bistrot Mémoire, dans le cadre de la Conférence des Financeurs, et nous avons obtenu une subvention.

Je voulais simplement souligner ces quelques points, et redire que c'est quelque chose d'assez innovant. Cela se faisait plutôt en Bretagne. Nous avons le seul Bistrot Mémoire de Bourgogne Franche-Comté. Un autre est en train de s'ouvrir en Saône-et-Loire. Nous envisageons également, dans le cadre du déploiement départemental de la plateforme de répit, de déployer des Bistrots Mémoire sur l'ensemble du département, en lien avec l'Agence Régionale de Santé.

- M. Francillon – La particularité à souligner est que nous situons ce Bistrot Mémoire dans une médiathèque, ce qui est un exemple tout à fait unique. Dans un tel établissement, on a, en effet, des outils permettant, à travers, par exemple, des expositions, ou en lien avec des activités culturelles d'actualité, de faire ce travail sur la mémoire, un travail de réminiscence. C'est une occasion de pouvoir profiter des facilités offertes par la médiathèque pour effectuer ce travail, dans un lieu qui est un lieu de travail, mais aussi un lieu convivial.
- M. le Maire – Cela participe à ce que nous souhaitons faire sur l'ensemble des lieux de culture, hormis ce projet spécifique sur notamment les personnes qui ont des difficultés de mémoire, mais aussi la possibilité d'offrir au musée et à la médiathèque des espaces de vie, et d'essayer d'attirer un public différent, ce que l'on fait parfois aussi avec de petits enfants, en ayant un système de garderie, et notamment au musée. Je pense que l'on s'inscrit pleinement dans ce travail qui est en train d'être mené. J'ai demandé à la directrice de la bibliothèque de conduire un travail d'ampleur, puisque la bibliothèque/médiathèque devrait être rénovée complètement, et donc plutôt que de faire simplement de la transposition, il est proposé de réfléchir à la bibliothèque/médiathèque du 21^e siècle, avec aussi des espaces qui pourraient être dans la poursuite de ce projet-là, et de nouveaux.
- Mme Fleurier – La plateforme de répit va aussi régulièrement au musée, de même que l'EHPAD et c'est vraiment un moment important pour le couple aidant/aidé, parce que c'est faire autre chose que « tourner autour de la maladie » ; c'est se retrouver vraiment dans des moments complètement différents, culturels, ou autres. On utilise, en tous les cas, tous les lieux culturels, et c'est vraiment une spécificité de notre Bistrot Mémoire ; il n'y a pas d'autres Bistrots Mémoire dans des lieux culturels en France.
- M. le Maire – En plus des spectacles créés aussi par l'EHPAD. Merci pour ces précisions.
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?
Opposition : 0
Abstention: 0
Adopté à l'unanimité.

2019-012 Organisation de classes à horaires aménagées musicales à Nevers

- M. le Maire – Je passe la parole à Mme l'Adjointe à l'Education sur la délibération n°012 concernant l'organisation de classes à horaires aménagées musicales à Nevers, non loin, d'ailleurs, du Conservatoire.
- Mme Dessartine – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Je suis particulièrement attachée à ce projet de classes aménagées Musique. Il s'agit en effet d'une chance pour les élèves neversois. La musique n'a que des effets positifs sur le développement de l'enfant, et l'amène à mieux performer dans les autres matières. L'enfant apprend notamment à développer sa mémoire, à affiner sa sensibilité, à s'extérioriser et à se concentrer. Il en retire fierté et confiance en lui.
Dans le cadre de sa politique en faveur de l'éducation, et particulièrement en faveur de l'éducation artistique et culturelle, la Ville de Nevers a tissé des liens étroits avec la Direction départementale des services de l'éducation nationale (DSDEN) et les écoles publiques du 1^{er} degré.

Ces liens ont notamment permis de proposer aux écoles de Nevers des interventions de musiciens et de professeurs spécialisés du Conservatoire de musique et d'art dramatique, et de développer l'enseignement de l'éducation artistique grâce à plusieurs projets tels que l'orchestre à l'école, les chorales, l'organisation de concerts pédagogiques ou encore la présentation d'instruments dans les classes.

Dans cette dynamique, la Ville de Nevers a également choisi d'inscrire au projet d'établissement 2017-2022 de son conservatoire de musique et d'art dramatique, la perspective de concourir au développement, à Nevers, de classes à horaires aménagés musicales.

Les classes à horaires aménagés musicales offrent à des élèves la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation dans le domaine artistique, qui participe à la construction de leur personnalité.

Ces classes peuvent être créées par l'inspecteur d'académie pour les élèves du 1er degré. Les modalités de fonctionnement de ces classes sont définies par convention entre la DSDEN et la collectivité concernée, en application d'un arrêté interministériel pris conjointement par le ministre de l'Education nationale et le ministre de la Culture et de la Communication le 31 juillet 2002.

Est aujourd'hui proposé au Conseil municipal de valider les termes et d'autoriser le Maire à signer la convention jointe, élaborée avec les services de la DSDEN de la Nièvre. Cette convention, à laquelle est annexée un projet pédagogique spécifique, détermine les conditions dans lesquelles fonctionneraient, dès la prochaine rentrée scolaire, une classe à horaires aménagés musicale de CM1 à l'école de la Barre Manutention, en raison de sa proximité avec le Conservatoire, puis deux classes, de CM1 et CM2, en 2020-2021.

Elle prévoit notamment que:

- cet enseignement soit proposé aux élèves du 1^{er} degré qui habitent la commune de Nevers, par dérogation à la sectorisation scolaire ;
- soit diffusée une large information aux enseignants et aux parents des élèves, afin de présenter le projet pédagogique et artistique de la classe et les critères d'admission à celle-ci ;
- les parents puissent solliciter l'entrée de leur enfant dans cette classe en remplissant un dossier de demande adressé à la DSDEN ;
- les demandes soient soumises pour avis à une commission pédagogique chargée de s'assurer de la motivation de l'élève, qu'il soit ou non musicien, puis une commission d'admission ;
- la Ville de Nevers prenne en charge l'enseignement musical dispensé par le Conservatoire de musique et d'art dramatique, dans la limite du budget de fonctionnement annuel de celui-ci, voté par le Conseil municipal ; - les élèves admis soient exonérés des frais d'inscription au Conservatoire et des frais éventuels de location d'instruments.

M. le Maire –

Merci. Nathalie Charvy.

Mme Charvy –

Je voudrais dire c'est un beau projet, selon moi, et d'autant plus un beau projet que les enjeux sociaux sont perceptibles, bien sûr. C'est vraiment un pari qui repose sur la volonté de lutter contre le déterminisme social, et j'espère vraiment que les protagonistes y parviendront pour que surnagent des îlots d'espoirs, parce que tout est assez vil et assez noir, je dois dire, dans l'école de M. Blanquer : baisses de moyens, caporalisation des enseignants, réforme du lycée, *Parcoursup*, et puis les

droits d'entrée à l'université pour les étudiants étrangers qui ont été multipliés par je ne sais combien. Donc, voilà, un petit ilot d'espoir, et j'espère que cela fonctionnera. Je voterai favorablement, bien sûr.

Mme Dessartine – Je vous remercie, et je tenais également à remercier le directeur et les professeurs du Conservatoire, les services de la DSDEN et les services de la Ville de Nevers, Éducation et Culture, qui ont travaillé pendant deux ans sur ce magnifique projet.

M. le Maire – Très bien. Tout le monde est satisfait. François Diot.

M. Diot – Je me raccroche un peu à cette délibération pour évoquer un sujet d'actualité, qui est la carte scolaire. On apprend que l'école maternelle Lucette-Sallé risque fort de perdre une classe. Cette école maternelle passerait donc de trois classes à deux classes. Ces deux classes deviendraient des classes à double niveau, avec entre 27 et 30 élèves. Avec des répercussions possibles sur l'école élémentaire Lucette-Sallé, évidemment. Et puis un risque évident de fuite d'élèves vers le privé. C'est un sujet que l'on aborde chaque année, parce que nous pensons que vous devriez nous proposer vous-même une réaction, une motion, une prise de position de la municipalité. Ce n'est pas le cas encore cette année. Le Comité Départemental de l'Éducation Nationale, qui doit valider définitivement la carte scolaire, se réunit le 15 février, la semaine prochaine. Donc, on est déjà dans la seringue, et visiblement le comité technique spécial départemental, qui s'est réuni ce soir, a confirmé la volonté de l'Inspection d'Académie de remettre en cause une classe à Lucette-Sallé. Bravo pour cette délibération. Je partage à 200 %. Ceci dit, si les municipalités font des efforts de ce niveau-là et que parallèlement l'Éducation nationale, dans les autres écoles de la ville, supprime des postes, à quoi cela rime-t-il ? Je suggère donc que le Conseil municipal de Nevers prenne une position forte contre la suppression d'une classe à Lucette-Sallé, et que l'on s'organise d'ici la semaine prochaine. Je sais que vous n'aimez pas les manifestations, Monsieur le Maire, mais nous serons vendredi prochain devant le CDEN pour protester. Je ne verrai que des avantages à ce qu'il n'y ait pas que des élus d'opposition.

M. le Maire – Monsieur Diot, vous vous trompez, je n'ai rien contre les manifestations, mais il faut viser les bonnes cibles, et fragiliser le commerce à Nevers me semble suicidaire. Sur le reste, ne croyez pas que je sois resté les bras croisés. Je suis d'ores et déjà monté au créneau pour m'opposer à cette suppression de poste. Avec Mme l'Adjointe à l'Éducation, il est convenu que nous travaillions avec l'Éducation nationale à revoir la répartition de la sectorisation entre Alix-Marquet et Lucette-Sallé maternelle, puisqu'Alix-Marquet a des effectifs, et c'est tant mieux, où l'on a de quoi réduire un peu, ce qui serait plus confortable pour les élèves et les enseignants. Et donc cela permettrait de conforter Lucette-Sallé maternelle, surtout que le programme Cœur de Ville prévoit quand même une rénovation qui est en train de se mettre en place notamment avec l'Action logement, et de permettre aux gens de réhabiter en cœur de ville. C'est aussi un peu dommage, alors que l'on est en plein redéploiement d'un certain nombre d'axes, pour recréer de l'habitat en cœur de ville, d'envisager la suppression d'une classe. Nous avons cette piste-là, et je pense être relativement confiant, sans m'engager au-delà des espérances, mais nous allons tout mettre en œuvre pour faire renoncer

à cette suppression de poste, et nous avons une piste intéressante qui permettra de démontrer qu'il faut maintenir ce poste. Monsieur Dos Reis.

M. Dos Reis –

Je suis ravi d'entendre ce discours. C'est le même discours que j'aurais voulu entendre l'année dernière lorsqu'il a été question de la fermeture de la classe de Jules-Ferry maternelle. On a essayé de dénoncer cette fermeture ; personne de la majorité n'a défendu cette classe. Aujourd'hui, vous défendez la classe de maternelle de Lucette-Sallé, ce qui est bien, et je suis ravi de l'entendre, parce qu'à terme, si cette classe ferme, c'est votre politique de réorganisation des écoles de Nevers qui va en prendre un coup. Aujourd'hui, je suis encore ému de ce qui s'est passé, et de ce qui s'est passé encore l'année dernière. Les parents se sont mobilisés, et personne de la majorité ne s'est retrouvé devant la préfecture pour dénoncer cette fermeture. Aujourd'hui, nous avons décidé de ne pas prendre les toutes petites sections parce qu'une classe a fermé à Jules-Ferry maternelle. Alors que vous auriez pu intervenir l'année passée, vous ne l'avez pas fait.

M. le Maire –

Monsieur Dos Reis, je vous rappellerais gentiment que c'est bien de ne pas mélanger ses fonctions d'élu et sa profession ; je pense que cela me semble plus sage.

Au-delà de cette remarque préliminaire, ce n'est pas une « politique », mais l'obligation que nous avons de revoir un système scolaire, qui aurait dû l'être depuis longtemps – et même les enseignants nous le disaient – et plus progressivement, et qui allait être revu, quelle que soit l'équipe qui allait être élue, puisque l'équipe d'avant avait l'ambition de faire pareil, je l'ai démontré, et elle aurait pu faire pareil depuis longtemps.

Ce sont des rapprochements d'écoles qui ont été opérés. Allez visiter les écoles dans lesquelles vous ne travaillez peut-être pas, et vous verrez dans quel état elles sont désormais : l'école Brossolette est complètement modernisée, conforme à toutes les règles d'accessibilité et d'énergie ; de gros travaux ont été réalisés à Alix-Marquet ; d'autres travaux sont en cours dans d'autres écoles. Heureusement, car la Ville n'aurait pas pu investir comme cela dans des écoles qui soient dignes des écoles du 21^e siècle. Aucune n'avait de doubles vitrages. Je pense à l'Oratoire aussi, pas loin, où les enfants avaient froid quand ils mangeaient, et les enseignants quand ils enseignaient. Je m'y étais engagé, et les économies que l'on a pu faire en réorganisant quelques écoles ont permis de faire ces investissements comme jamais. L'année dernière, de mémoire, on devait être à plus de 550 000 €. Oui, c'était nécessaire, y compris en équipements numériques et en outils pédagogiques modernes. Toutes nos écoles, depuis le 31 décembre, sont équipées de tablettes numériques, qui sont un outil pédagogique supplémentaire pour les enseignants, qui sont eux-mêmes formés. Oui, nous assumons complètement cela, et je pense que cela a été largement compris.

Ensuite, vous ne savez pas ce que j'ai fait, y compris l'an dernier. Quel maire est content de s'entendre dire qu'il faut fermer des postes ? Aucun. Et bien évidemment que j'ai fait connaître que je n'étais pas d'accord avec cette fermeture de classe, comme je le fais pour Lucette-Sallé.

Maintenant, sur Jules-Ferry, comme vous le savez, c'est une école sur laquelle nous travaillons pour complètement certainement la reconstruire, car cela semble compliqué de la réhabiliter. C'est un projet très lourd, de l'ordre de 11 M€, sur une première approche. Nous allons essayer de voir comment on peut jouer sur la sectorisation pour renforcer. L'année dernière, on a pu renforcer l'école de l'Oratoire

en jouant notamment avec la Rotonde sur la sectorisation. Nous essaierons de faire cela sur Lucette-Sallé et Alix-Marquet. L'école Albert-Camus a des capacités d'accueil supplémentaires. Donc il nous faut intelligemment renforcer les écoles qui doivent l'être pour éviter qu'elles soient menacées, si ce n'est pas cette année, une année suivante, ce qui nous permettra d'envisager la reconstruction d'une école Jules-Ferry qui soit adaptée en fonction de cette nouvelle sectorisation. Vous le voyez, nous sommes déjà dans l'anticipation, et nous n'allons pas attendre forcément les mauvaises nouvelles, mais essayer qu'il n'y en ait pas sur ce secteur-là aussi.

On se bat donc à chaque fois qu'un poste est menacé, pour essayer de convaincre de le garder, en trouvant des pistes qui puissent être des moyens très objectifs de dire que ce n'est pas fondé de fermer.

Monsieur l'Adjoint, allez-y, je vous en prie.

M. Francillon –

Merci, Monsieur le Maire. Très rapidement, je voudrais revenir à l'objet même de cette délibération, la création d'une classe à horaires aménagés à dominante instrumentale. D'abord pour m'associer aux propos de Mme Dessartine, à ses remerciements, à ses félicitations, parce que c'est un très gros travail qui a été réalisé. Bien sûr, j'étais déjà un peu informé, mais, lorsque j'ai pris mes fonctions, j'ai vraiment découvert ce projet dans le détail, et je trouve que le travail qui a été fait est vraiment remarquable.

Je précise que ce projet se situe quand même dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle, et c'est tout à fait fondamental. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ce projet figurait, au Conservatoire, dans son propre projet d'établissement, à l'origine, et puis il a été repris par l'Education nationale. On voit bien que l'association Education nationale / conservatoire, l'école de la Barre-Manutention et le conservatoire de l'école de musique se trouvant à proximité, ne peut donner que des résultats positifs. Ce qu'il faut absolument, c'est que l'on puisse trouver des familles qui se portent volontaires, des enfants qui acceptent de jouer le jeu. Ce n'est pas gagné d'avance. Et il faut donc que nous fassions une information très vigoureuse par différents moyens de communication à notre disposition, et en particulier le cahier de liaison, pour les enfants, mais il y a bien d'autres moyens. Il ne faut pas que l'on se rate sur ce sujet-là. La communication est très importante. Il faut vraiment que tout le monde soit bien informé, pour que l'on puisse effectivement remplir cette classe entre 12 et 15 ou 20 élèves.

M. le Maire –

S'il n'y a plus d'interventions, nous allons voter.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention: 0

Adopté à l'unanimité.

2019-013

Soutien aux associations œuvrant dans le domaine de la santé, du social et de l'économie sociale et solidaire

M. le Maire –

La délibération n°013 concerne le soutien aux associations œuvrant dans le domaine de la santé, du social, et de l'économie sociale et solidaire. Sachant d'ailleurs, mais nous y reviendrons, qu'il y a un beau projet d'installation dont j'ai été saisi très récemment d'une entreprise en ESS. Danielle Franel.

- Mme Franel – Bonsoir à tous. Les associations œuvrant dans le domaine de la santé, du social et de l'économie sociale et solidaire ont défini leurs objectifs pour l'année 2019 et ont sollicité un subventionnement de la Ville. Les informations ci-après précisent pour chaque association la nature des actions prévues. Dois-je vous lire toutes les actions prévues pour les 4 associations concernées ? Ou bien avez-vous des questions plus particulièrement ? Sachant que nous avons présenté en commission n°2 cette délibération.
- M. le Maire – Madame Lorans.
- Mme Lorans – Vous distinguez santé, social et économie sociale et solidaire, j'aimerais savoir quelle est votre définition de l'économie sociale et solidaire, puisqu'elle est distincte du reste.
- M. le Maire – On n'est peut-être pas obligé de jouer au jeu des questions-réponses, Madame Lorans. Il faut que ce soit une question en lien avec la délibération, mais si c'est pour essayer de tester les élus sur la définition d'un dictionnaire...
- Mme Franel – On peut essayer de tester les élus ; l'économie sociale et solidaire est quelque chose qui nous a beaucoup intéressés depuis que nous sommes arrivés aux commandes, puisque nous avons développé de nombreuses heures qui n'étaient pas développées auparavant. L'économie sociale et solidaire, c'est notamment mettre des clauses d'insertion dans les marchés...
- M. le Maire – On n'est pas là pour jouer au jeu des devinettes, tester les élus et les noter. Chaque chose en son temps. Nous portons l'économie sociale et solidaire depuis 2014, y compris un temps avec vous, Madame Lorans. Donc, je pense que personne n'est là pour se donner des leçons.
- Mme Franel – Mais Mme Lorans peut peut-être donner un cours !
- M. le Maire – Nous avons déjà eu un cours de droit tout à l'heure, Madame Franel. Donc on peut considérer que nous avons eu nos leçons pour ce soir. On est là pour échanger. Chacun a ses connaissances ; chacun a ses lacunes.
- Mme Franel – Le soutien que nous apportons à ces associations est intéressant. Chaque année, nous recevons toutes ces associations pour savoir ce qu'elles ont fait, ce qu'elles nous proposent, et ce que nous sommes en mesure de leur proposer et de leur donner. Nous donnons aussi du travail à ces associations, puisque le total des marchés d'insertion de cette année est de 175 269 €, pour 8 957 heures de travail. Il y a aussi des prestations, et des heures réalisées dans le cadre des clauses sociales. Nous faisons travailler toutes les associations qui tournent autour de l'économie sociale et solidaire. On citera l'ASEM, REUSSIR, l'ANAR, et d'autres.
- Mme Lorans – Je ne cherche pas du tout à vous donner des leçons, mais juste à vous dire que vous confondez l'insertion par l'activité économique et l'économie sociale et solidaire.
- M. le Maire – ...qui ont parfois quelques points communs, Madame Lorans.

S'il n'y a pas de questions précises, plutôt que des cours, je vous propose de voter.

Opposition : 0

Abstention: 0

Adopté à l'unanimité.

2019-014

Attribution de subventions aux associations d'anciens combattants

M. le Maire –

Je passe la parole à Mme l'Adjointe à la Mémoire pour la délibération n°014 pour l'attribution de subventions aux associations d'anciens combattants.

Mme Mangel –

Bonsoir à tous. Il vous est proposé d'attribuer, comme chaque année, des subventions aux associations d'anciens combattants.

La France n'a plus d'anciens combattants de la guerre 1914-1918. Ceux de la guerre 1939-1945 disparaissent peu à peu. Il reste majoritairement ceux de la guerre d'Indochine, d'Afrique du Nord et des différents conflits auxquels notre pays a apporté son secours dans le cadre de l'ONU ou d'autres accords.

Considérant les objectifs poursuivis par les associations d'anciens combattants et l'intérêt de soutenir leurs projets qui sont de :

- défendre les valeurs patriotiques
- maintenir et développer des liens entre ceux qui ont participé à la défense de notre pays,
- et surtout transmettre aux jeunes générations le devoir de mémoire.

je vous propose de leur attribuer des subventions pour 2019 comme suit :

- FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie) : 300 €
- Comité d'Entente des Anciens Combattants et Victimes de Guerre : 500 €
- ANACR (Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance) : 200 €.

Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 et au chapitre 11, opération 493 du budget 2019.

Cependant, je souhaiterais apporter deux informations, suite aux interrogations par mail de Mme Yolande Frémont, auxquelles je vais répondre.

Le Comité d'Entente des Anciens Combattants et Victimes de Guerre regroupe une quinzaine de grandes associations patriotiques, telles que l'Amicale des Anciens Marins, l'Ordre national du Mérite, la Légion d'honneur, les Parachutistes de la Nièvre, les Médailleurs militaires, soit plus de 1 000 adhérents. L'association « Les Anciens Combattants et Victimes de Guerre » représente déjà à elle seule plus de 600 adhérents. Et chaque adhérent, par l'intermédiaire de son association patriotique, adhère donc au Comité d'Entente à raison de 0,30 € par an.

A la deuxième interrogation qui était : « pourquoi attribuer 500 € à une association qui n'en demande que 400 », en l'occurrence le Comité d'Entente des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, la réponse est la suivante :

Une demande de participation exceptionnelle vient d'être faite au Comité d'Entente pour un voyage à Auschwitz d'une vingtaine d'élèves du lycée professionnel agricole de Plagny. De plus, cette année, le rallye-mémoire, prévu le 27 mai prochain, pour les classes de CM2, rencontre un très vif succès puisqu'il y aura 12 classes de CM2, ce qui fait à peu près un total de 300 élèves. La municipalité étant particulièrement attachée au devoir de mémoire auprès de la jeunesse, ces éléments ont donc contribué à un ajustement du montant de la subvention demandée par le Comité d'Entente.

Je souhaitais apporter ces éléments, Monsieur le Maire. Merci.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

Quant au principe de donner plus, pourquoi pas ? Mais s'agit-il d'une subvention exceptionnelle que vous rajoutez à une subvention de fonctionnement ? Si c'est le cas, normalement, elle doit être votée à part. Pouvez-vous apporter un peu plus de précisions sur cette subvention exceptionnelle à laquelle vous faites référence ?

Mme Mangel –

Quant à cette subvention « exceptionnelle », le mot « exceptionnelle » ne regarde que moi. A partir du moment où j'ai su que le Comité d'Entente venait de recevoir cette demande de voyage pour une classe de lycée de Plagny, et sachant que deux classes se sont rajoutées pour le rallye-mémoire – vous n'êtes pas sans savoir que je suis au cœur de ce dispositif –, ces éléments m'ont incitée à faire un geste de 100 €, qui, je crois, n'est pas quand même quelque chose de très important. Je tiens également à préciser – parce que vous ne me l'avez pas fait remarquer cette année, mais, par contre, quand il y est, vous me le faites remarquer – que le Souvenir français ne demande pas de subvention cette année. Je vous l'ai dit en commission. Vous étiez là, Madame Beltier, mais je pense que M. Lagrib n'était pas là.

M. le Maire –

Voilà. Tout le monde est informé ; il n'y a pas d'ambiguïté.

M. le Maire –

Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

Juste une remarque d'ordre général, parce que l'on va arrêter là les remarques qui sont faites ici et là et qui n'ont rien à voir avec les délibérations. Je prends vos propres propos, Monsieur le Maire. Comme les remarques que vous faites sur le droit ou autre.

Apaisons la situation, ne revenons pas sur des sujets. On essaie d'intervenir avec les moyens que l'on a.

Mme Mangel fait référence à je ne sais quoi. Je n'ai jamais posé de question sur ce que vous évoquez. Je vous ai posé une question, et vous apportez une réponse, celle que vous nous avez donnée ; on en arrête là ! On arrête d'aller dans tous les sens ! C'est bon ! Stop ! Merci.

M. le Maire –

Monsieur Lagrib, souffrez parfois d'entendre ce qui ne vous plait pas. Vous nous infligez souvent des choses que l'on n'a pas envie d'entendre. Cela fait partie des échanges. Mais quand cela dépasse les limites ou quand c'est hors sujet, je vous le rappelle. C'est tout.

Nous votons les attributions de subventions qui viennent d'être rappelées.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

- M. le Maire – Nous passons à la délibération n°015 pour l'attribution de subventions aux associations culturelles. Monsieur Francillon, à nouveau
- M. Francillon – Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais tout d'abord rappeler trois chiffres.
Le premier concerne le budget global pour la culture, que nous avons voté : 4 853 443 €.
Deuxième chiffre : il concerne l'enveloppe globale pour les associations culturelles. Nous avons voté également ce montant. 222 640 €.
Et puis je rappelle un troisième chiffre, qui concerne la situation en 2017. Ce sont les valorisations pour les mises à disposition de locaux, ou de matériels, ou autres, aux associations : 242 501 €.
Les subventions dont nous parlons aujourd'hui, et que nous avons évoquées précédemment en commission concernent le numéraire. Nous avons dû, dans le cadre de cette enveloppe, j'insiste, de 222 640 €, répartir les subventions. Il y avait des montants qui étaient demandés, il y a des montants qui ont été attribués, et s'agissant des montants supérieurs à 7 500 €, cela nécessitait l'élaboration d'une convention. Ainsi, vous avez plusieurs conventions qui sont jointes à cette délibération, et qui concernent précisément les associations pour lesquelles on attribue un montant supérieur à cette somme.
Si je rentre un peu dans le détail,
- Théâtre et arts de la rue :
Association Alarue se voit attribuer 82 000 €
Association Acroballe Circus : 1 000 €
Théâtre du Temps Pluriel : 4 000 €.
 - Musique et chant :
Association des Musiques Traditionnelles du Conservatoire (AMTCN) : 9 000 €
Choeur Capriccio : 2 000 €
Orgues en Nièvre : 500 €
Société des chœurs du conservatoire : 4 800 €
Société des concerts nivernais : 31 500 €
Orchestre d'Harmonie de la Ville de Nevers (OHVN) : 30 500 €.
 - Cinéma et photographie :
Association des Cinéphages de Nevers (ACNE) : 1 440 €
Ciné Photo Club Nivernais : 6 500 €
Sceni Qua Non : 4 000 €.
 - Patrimoine et sociétés savantes :
Amis du musée Frédéric Blandin : 2 000 €
Société académique du Nivernais : 900 €
Tandem : 30 000 €.
 - Arts plastiques :
ARKO : 1 000 €
Artissimôme : 8 000 €
Tombolo Presse : 3 500 €.
- Je propose que nous retenions cette répartition et ces montants.
- M. le Maire – Merci, Madame Lorans.

Mme Lorans –

Merci, Monsieur le Maire. Monsieur l'Adjoint à la Culture, lors du dernier conseil municipal, vous avez déclaré vous inscrire dans la continuité de la politique culturelle menée depuis 2014. Dès vos premières décisions, et non des moindres, puisqu'il s'agit de l'attribution des subventions aux associations culturelles, nous notons des différences importantes, voire des ruptures avec les orientations précédentes, qui avaient fait l'objet – vous l'avez-vous-même salué – d'un règlement d'intervention. Je vous ai interrogé en commission sur les critères qui vous avaient amené à diminuer certaines subventions et à en augmenter d'autres.

Votre réponse a été trop floue pour que nous puissions nous en contenter, et je vous réinterroge plus précisément sur les points suivants :

Certaines associations voient leur subvention augmenter. On ne pourrait que s'en réjouir si ce n'était au détriment d'autres. Alarue obtient 1 000 € supplémentaires. Comment avez-vous réussi à convaincre le maire, qui, jusqu'alors, s'était fermement opposé à toute augmentation, et avait même imposé une diminution de 1 000 € en 2015 et de 3 000 € en 2017 ?

Acroballe Circus se voit octroyer une subvention de 1 000 € pour la première fois. Il s'agit là d'une rupture avec les choix précédemment faits et assumés, et je ne peux m'empêcher d'y voir une forme de remerciement pour l'inauguration du théâtre.

Tombolo Presse voit sa subvention pour Ravisius Textor augmenter de plus de 16 % (3 500 € au lieu de 3 000 €). C'est une très bonne chose pour un projet de qualité, mais comment l'expliquer aux autres porteurs de projet de qualité dont les subventions diminuent ?

Mon plus grand étonnement vient de la subvention accordée à Tandem. Nombreux sont ceux qui savent à quel point j'ai défendu ce festival, que le maire et une partie des élus majoritaires voulaient supprimer en 2014. Je devrais me réjouir du maintien de la somme de 30 000 €. Je ne le peux pas, car c'est injuste pour les autres projets. En effet, Tandem n'organise pas de festival cette année. Cette situation s'était produite en 2016, pour des raisons de dates et de trésorerie, qui, je le suppose, sont les mêmes cette année. Nous avons alors proposé l'organisation de trois événements, trois chapitres, sur l'année, afin de maintenir le lien avec le public, mais la subvention était proportionnelle, puisqu'elle était de 17 000 €. 30 000 € en 2019 correspondraient donc à une augmentation de 177 %.

Alors qui a fait les frais de ces augmentations arbitraires ?

D'abord les associations satellites du Conservatoire, malgré l'engagement que nous avons pris de maintenir les subventions après une baisse de 10 % en 2017. Ces diminutions vont de 0,92 % pour l'orchestre d'harmonie à 5,43 % pour la société des concerts nivernais ; -3,33 % pour l'AMTCN ; - 1,3% pour la société des chœurs du conservatoire. Quel sens y a-t-il dans ces diminutions ? Comment les avez-vous calculées, puisque l'on voit que les pourcentages sont divers ? Et pourquoi, surtout, ces diminutions ?

D'autres associations font aussi les frais des augmentations précédentes :

Les Amis du Musée (- 25 %). Mauvais calcul puisque leur budget est presque entièrement consacré à des restaurations ou acquisitions pour le Musée.

ARKO, pour le marathon photo, qui passe 1 700 € au lieu de 1 000 €. Pourquoi ?

Capriccio, qui, pour une fois, sollicite une subvention, pour un projet transculturel particulièrement intéressant, ne se voit accorder que 2 000 € sur les 3 200 € demandés. Pourquoi ?

Enfin, la politique culturelle mise en œuvre depuis 2014 avait la particularité de soutenir la création artistique, d'abord parce qu'elle contribue à l'enrichissement du

territoire et à l'épanouissement des habitants, ensuite parce qu'elle est un facteur de rayonnement et d'attractivité de la Ville. C'est ainsi que nous avons soutenu des artistes tels que Joseph d'Anvers, Laëtitia Lambert, Marie Zawada ou encore Jean-Luc Revol.

Cette année ; vous n'avez eu qu'une demande d'aide à la création, celle du Théâtre du Temps Pluriel pour « Juste la fin du Monde » de Jean-Luc Lagarce mis en scène par Olivier Broda.

Le choix de soutenir ce projet était donc facile à faire, et il semblait même évident puisque lorsque le maire avait écarté Olivier Broda de la direction du Théâtre Municipal, il s'était engagé publiquement et à de nombreuses reprises, y compris dans la presse, à soutenir son travail sur le territoire.

Pourtant ; vous ne lui accordez que 40 % du budget nécessaire (4 000 € sur les 10 000 demandés), rendant ainsi sa création difficilement réalisable. Vous voudriez faire fuir les artistes d'audience nationale implantés dans notre Ville que vous ne vous y prendriez pas autrement !

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, vous savez à quel point je suis attachée au développement culturel de Nevers, et vous me savez constructive pour l'intérêt général.

Je vous propose donc de revoir vos propositions d'octroi de subventions comme suit, en restant strictement dans l'enveloppe que vous avez fixée pour les 18 associations, et non 22 comme indiqué dans la délibération.

La répartition que je vous propose me semble juste, tout en prenant en compte vos nouvelles orientations, et si vous l'agréez, je la voterai avec vous.

Je vous propose donc :

- Alarue : 82 000 €
- Acroballe Circus : 1 000 €
- Théâtre du Temps Pluriel : 10 000 €
- Association des Musiques Traditionnelles du Conservatoire (AMTCN) : 1 300 €
- Choeur Capriccio : 3 200 €
- Orgues en Nièvre : 500 €
- Société des chœurs du conservatoire : 4 860 €
- Société des concerts nivernais : 33 210 €
- Orchestre d'Harmonie de la Ville de Nevers (OHVN) : 30 780 €
- ACNE : 1 440 €
- Ciné Photo Club Nivernais : 6 500 €
- Sceni Qua Non : 4 000 €
- Amis du musée Frédéric Blandin : 2 500 €
- Société académique du Nivernais : 900 €
- Tandem : 19 250 €
- ARKO : 1 700 €
- Artissimôme : 8 000 €
- Tombolo Presse : 3 500 €

Pour un total de 222 640 €.

M. Francillon –

Sauf que vous avez oublié que vous n'êtes plus adjointe à la Culture, et donc que vous n'êtes plus aux affaires, et que par conséquent nous, nous sommes tout de même libres d'apprécier en fonction du règlement d'intervention, que j'ai sous les yeux, et que nous avons appliqué, en prenant en compte un certain nombre d'éléments, comme le rayonnement d'une association qui fait beaucoup de créations, qui a du public, quand il s'agit de concerts par exemple. Lorsque nous

avons travaillé, Nicolas Tognon et moi, avec le service culturel, nous avons appliqué les critères en nous efforçant d'être le plus équitables possible. D'autant que, quand on remonte dans le passé, on s'aperçoit que, sauf quand il y a eu des demandes nouvelles, comme le Chœur Capriccio – c'est justice, quand même qu'on leur attribue une subvention ; elle n'est peut-être pas suffisante, je ne sais pas –, nous nous sommes efforcés d'établir un équilibre et de respecter grosso modo ce qui avait été fait précédemment. Je pense, par exemple, à Alarue, pour laquelle nous sommes montés de 81 000 € à 82 000 €. Mme Ducourtioux aurait préféré que nous lui attribuions 20 000 € de plus, parce que c'est l'anniversaire d'Alarue, les 20 ans. Evidemment, on peut demander beaucoup, mais on ne peut pas non plus dépasser l'enveloppe. C'est un système de vases communicants : on va donner plus à l'un et puis on va retirer à l'autre ; on va déshabiller Paul pour habiller Jacques. Je veux bien, mais en conscience je considère que j'ai appliqué le règlement d'intervention que vous aviez fort bien rédigé, qui est fort intéressant, mais qui laisse quand même une certaine souplesse, d'autant plus que je lis « subvention facultative ». Elles ne peuvent pas être exigées par un quelconque tiers, et en particulier pas par vous, même si vous êtes élue, et leur octroi reste à l'appréciation discrétionnaire de la collectivité. Vous faites partie des personnes de cette collectivité, mais vous ne faites plus partie de la municipalité, de l'équipe en place, de la majorité. Ce n'est pas moi qui ai rédigé ce règlement, mais je note « appréciation discrétionnaire de la collectivité ».

Cela me choque, quand même, parce que, vraiment, je peux vous assurer que nous avons fait un travail attentif, nous avons essayé de faire au mieux, en application des critères que vous indiquez. Pour les Concerts nivernais, j'ai discuté avec M. Baran. Il n'était pas content du fait de n'avoir pas eu la totalité de la subvention qu'il aurait souhaité avoir. Mais il m'a expliqué que la DRAC ne voulait rien entendre, ainsi que la Région. Est-ce à la Ville, alors, de combler les manques ?

Mme Lorans –

Elle a baissé.

M. Francillon –

Elle a baissé, oui, mais par rapport à la demande, et puis par rapport à ce qui avait été obtenu auparavant, parce qu'il faut trouver quand même un certain équilibre. M. Baran a beaucoup insisté sur ce point, et je comprends très bien son point de vue, mais il faut que tout le monde s'y mette. S'il y a des organismes comme la DRAC ou des collectivités comme la Région qui ne font pas l'effort nécessaire, alors que l'on nous dit, par ailleurs, que la Nièvre est territoire prioritaire, que voulez-vous...? J'aimerais bien que l'on développe la musique classique sur notre territoire. Je trouve que ce que font « les Pincés à Linge » ou les Concerts nivernais est formidable, mais il faut aussi servir tout le monde. Alors, on peut évidemment beaucoup gloser sur les critères et l'application de ces critères en l'espèce, mais je considère que nous avons fait au mieux pour pouvoir donner satisfaction grosso modo au plus d'associations possible.

M. le Maire –

Je voudrais ajouter, Madame Lorans, que vous avez la mémoire courte. Je ne voudrais pas que parfois une rancœur qui semble remonter vous pousse à de la démagogie ou des mensonges.

M'accuser d'avoir voulu baisser la subvention d'Alarue, c'est faux ! Et je m'en suis expliqué avec Françoise Ducourtioux, que je pense d'ailleurs connaître depuis plus longtemps que vous.

Accusé d'avoir voulu supprimer Tandem ! Tandem a été une discussion de l'équipe, où nous voulions comprendre l'ensemble des festivals, et quel était l'intérêt de la Ville. Ce n'est pas parce que vous étiez très impliquée dedans que cela justifiait cela ; il y a du recul à prendre aussi. Et Tandem sait le soutien que je lui apporte, et n'a pas besoin de passer par votre intermédiaire.

Je ne vous laisse pas m'accuser personnellement, pour des raisons qui vous arrangeraient, d'avoir voulu supprimer des acteurs culturels qu'au contraire nous avons soutenus depuis 2014. C'est un peu dommage, parce que ce n'est pas très crédible. Vous étiez peut-être adjointe à la Culture, mais c'était un travail d'équipe. M. Francillon, actuel adjoint à la Culture, vous a rappelé le mot « arbitraire », qui est un mot que vous nous avez-vous-même proposé – donc il y a de l'arbitraire dans tout –. Simplement, pour éviter d'être inéquitables, nous avons essayé de faire des critères objectifs vis-à-vis des associations et de supprimer un copinage qui était présent depuis trop longtemps dans beaucoup de soutiens que je savais. Vous en étiez d'ailleurs d'accord à l'époque.

Votre règlement intérieur n'est pas le vôtre ; il est celui de notre équipe, que nous avons proposé, et qui a été voté au Conseil municipal. Nous avons toujours réalisé un travail d'équipe, contrairement à ce que veulent faire croire les uns et les autres. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle tous les élus, et c'est quand même assez unique, ont une délégation, qu'ils soient conseillers également.

Ensuite, vous avez fait une analyse très comptable des choses, ce qui m'étonne un peu dans ce domaine. Prendre des pourcentages ne veut pas dire grand-chose ; ce qui compte surtout, c'est la somme globale qui est octroyée, parce que, perdre 25 % de 1 000 € n'a pas la même incidence que de perdre 25 % de 100 000 €. Après, chacun a des budgets qui correspondent aussi à son activité.

« Ne se voient accorder que » ; cependant, on est sur une enveloppe qui est maintenue pour le soutien culturel, et des acteurs parfois obtiennent ce qu'ils demandent, ce qui est évidemment rare, car on connaît bien le jeu, et j'ai été aussi responsable associatif, et on sait que souvent il faut demander un peu plus pour avoir ce que l'on veut, aussi ; chaque acteur le sait bien.

Par ailleurs, la politique culturelle – comme vous l'avez soutenu un temps lorsque vous étiez à mes côtés d'ailleurs – n'est pas que dans les subventions, et nous ne sommes pas les seuls financeurs des grosses structures.

Ensuite, je voulais dire que je n'ai écarté personne de la direction du théâtre puisqu'il n'y a jamais eu de directeur. Donc, pour écarter quelqu'un, faut-il qu'il soit déjà là. Je tiens à être précis sur les mots.

Enfin, je voudrais rappeler quelque chose de positif que nous avons mis en application, qui s'appelle *Culture.nevers.fr*, le site de l'ensemble de la proposition culturelle sur le territoire, et qui a déjà plus de 1 000 aficionados. C'est tant mieux ; cela prouve que ce site manquait, et qu'il apporte un intérêt complémentaire et sans doute simplificateur de l'offre culturelle au jour le jour.

Ensuite, je voulais juste vous répondre que vous n'êtes pas plus attachée au développement culturel que nous le sommes, et que nous mettons tout en œuvre pour essayer de soutenir au maximum les structures. Leurs projets, quand ils relèvent de l'intérêt général, de l'intérêt de la collectivité, et des habitants, nous les soutenons du mieux que nous pouvons, avec ce que nous avons, et je pense que cette année nous soutenons un certain nombre de beaux projets. Même si Alarue n'a pas tout, il y a un peu plus pour essayer d'arriver aux 20 ans, et je pense que cette structure aurait pu avoir un peu plus aussi peut-être d'autres. Je ne vais pas forcément ne prendre qu'elle en avant ; vous considérez que le Chœur Capriccio n'a

pas assez, mais il faut signaler qu'il n'avait rien eu en 2018. Ce sont des décisions compliquées. Vous le savez très bien. L'arbitrage est partagé. Vous l'avez d'ailleurs pratiqué. Ne feignez pas de vous offusquer de ce que vous faisiez avant.

- Mme Lorans – Monsieur le Maire, je ne vais pas reprendre vos propos, et rentrer dans une joute oratoire totalement stérile.
- M. le Maire – Ne la provoquez pas.
- Mme Lorans – Je ne pense pas avoir rien provoqué ; je suis dans un esprit constructif. Juste une question, Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint à la Culture. Une précision quand même, Monsieur l'Adjoint à la Culture : il ne m'a pas échappé que je n'étais plus adjointe à la Culture, et je ne cherche absolument pas à faire votre travail. Mais donc juste une question. Qu'est-ce qui justifie que Tandem, qui n'organise pas de festival cette année, voit sa subvention maintenue à la même hauteur ?
- M. Francillon – Parce que, d'après le dossier qui nous a été remis, il nous a été longuement expliqué que Tandem souhaitait lisser sur deux ans. Je vous communiquerai le dossier, et puis vous verrez.
- M. le Maire – Il y a eu une réunion des financeurs de Tandem. Comme nous avons pu le faire ensemble, Madame Lorans, sur la Maison de la Culture, pour consolider la Maison de la Culture, ce qui est le cas aujourd'hui, même s'il faut toujours être vigilant. Ce que nous avons fait pour le Café Charbon, pour essayer de trouver un accord à le rénover. Nous avons donc fait une réunion des financeurs de Tandem, qui a besoin d'une lisibilité pour un certain nombre d'actions qu'ils sont en train de préparer. Comme vous le savez, la préparation des actions nécessite des financements. C'est la raison pour laquelle nous avons arbitré un soutien qui est un soutien qu'il serait un peu dommage de nous reprocher, alors que c'est une structure, effectivement, pour laquelle vous plaidez souvent, et à juste titre. Monsieur Lagrib.
- M. Lagrib – Merci, Monsieur le Maire. Nous voyons qu'au travers du même règlement nous avons deux appréciations très différentes, notamment par celle qui l'a instauré à l'époque et celui qui l'a repris. Ne serait-il pas plus simple d'avoir un tableau avec ces fameux critères, ce que nous avons à l'Agglomération, pour que les conseillers municipaux puissent en avoir une appréciation et savoir sur quelle base vous motivez le montant des subventions ?
- M. le Maire – La base, vous l'aviez instituée à l'époque avec vous, et c'était « un projet, un budget ». Vous n'étiez pas avec nous pour « un projet, un budget » ? Il me semble que vous étiez avec nous. Mais vous êtes arrivé peut-être plus tard. Mais vous l'avez soutenu après. Mais il y a des personnes qui ont la mémoire courte ! Il faudra aller au Bistrot Mémoire ; cela pourra être intéressant. Il faut bien faire un peu d'humour !
Les critères déterminés par l'équipe majoritaire sont transparents : l'intérêt pour le développement de la Ville, pour son rayonnement, pour sa connaissance, la variété de la proposition culturelle, les besoins ponctuels sur un projet particulier, la récurrence pour une activité reconnue ou existante depuis longtemps, les projets nouveaux aussi, et il y en a dans ce que nous soutenons, Madame Lorans. Ces

critères, nous les avons toujours dits, et donc ne feignez pas non plus de les découvrir au bout de cinq ans de mandat, sinon je serai inquiet sur le suivi des dossiers. Ce n'est pas un gros mot « arbitraire » ; il faut bien faire un choix. En fonction d'un certain nombre de critères, nous faisons ces choix que nous vous proposons et que nous voterons ce soir. Monsieur l'Adjoint.

M. Francillon –

Je n'ai pas l'habitude de fuir mes responsabilités. Et donc sachez que, lorsque je serai convié à un Conseil d'administration ou à une Assemblée générale d'une association culturelle, quelle qu'elle soit, je m'y rendrai, ou Nicolas Tognon s'y rendra si je ne peux pas le faire, et puis j'expliquerai les raisons pour lesquelles ce choix a été fait, mais devant les intéressés, et j'ai eu l'occasion déjà de défendre notre point de vue devant plusieurs présidents d'associations qui voulaient savoir la suite de leur demande. Nous aimerions bien leur accorder plus, et que l'Etat ne réduise pas ses dotations. Nous disposons d'une enveloppe qui est réduite, et au sein de cette enveloppe, il faut faire des choix. Vous le savez très bien, ce n'est pas un travail simple. D'ailleurs, nous allons le faire ensemble à l'Agglomération, puisque nous allons avoir une commission Culture qui sera consacrée à l'attribution des subventions par l'Agglomération. Nous verrons ensemble comment remédier aux situations que vous avez déplorées.

M. le Maire –

Pour compléter ce que vous disiez, Monsieur l'Adjoint, l'enveloppe n'est pas réduite cette année ; elle est limitée, mais comme toute enveloppe, sinon ce n'est plus une enveloppe. Elle est au contraire maintenue. Grâce à tous les efforts que nous avons faits, et aussi bien compris des structures associatives, nous sommes arrivés à une stabilité. C'est important pour l'action. Ce n'est pas de faire le yoyo ; on ne peut pas donner ce que l'on n'a pas, ou ce que l'on n'avait plus. Une fois les choses stabilisées, cela permet d'avoir de la visibilité pour tout le monde. J'insiste quand même sur ce point, qui est à mettre en exergue.

Pour le reste, Monsieur l'Adjoint, vous n'avez pas à vous excuser ; nous assumons nos choix comme nous l'avons toujours fait. Ils sont aussi en fonction des dossiers que l'on nous présente, et qui, je le rappelle, sont désormais, depuis quelques années, les mêmes pour tous. Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

Merci, Monsieur le Maire. On ne demandait pas des excuses.

Simple remarque : quand je demande quelque chose, prenez-vous cela comme une attaque ? Je n'attaque pas ; je demande un tableau qui nous permettrait de pouvoir avoir une appréciation. Comme vous avez pu le remarquer, sur un sujet, on a des appréciations différentes des deux personnes qui ont travaillé sur ce règlement. Nous ne disons pas que les critères n'existent pas ; nous demandons juste à avoir un tableau qui nous permettrait d'avoir une meilleure compréhension. Si vous voulez que l'on ne demande plus rien, car si en commission, alors que l'on demande, on n'a rien, et qu'en Conseil municipal c'est aussi le cas, alors, dites-le nous tout de suite. Je peux vous apporter des preuves.

M. le Maire –

On est toujours dans le cours de droit. Monsieur Barsse.

M. Barsse –

A la commission Culture, on a des tableaux, avec les finances demandées, les finances obtenues, la présentation du spectacle. En culture, il n'y a pas de critères. On ne va pas revenir sur les débats de la Commission de l'Agglomération. Mais

heureusement qu'en culture, il me semble qu'il n'y a pas de critères, et que l'on est plutôt ouvert, mais je lirai plus précisément.

M. le Maire –

Les critères d'appréciation laissent la place à l'arbitraire. Je rappelle que le fonctionnement de l'Agglomération diffère parfois de celui de la Ville de Nevers ; on n'est pas calqués les uns sur les autres. Par ailleurs, la construction de l'Agglomération n'est pas la même que la construction de la Ville de Nevers, et qu'en ce qui concerne le fonctionnement de la Ville de Nevers, comme c'était le cas, je crois le savoir, avant, l'équipe majoritaire se réserve le choix. Cela ne veut pas dire que l'on ne partage rien. On vous a expliqué comment l'on fonctionnait, en fonction de l'intérêt du projet. Je ne vais pas radoter tout cela, qui n'est pas nouveau ; cela fait 5 ans que l'on a présenté les choses. En fonction du projet, nous validons. Madame Royer.

Mme Royer –

Bonsoir à tous. Ce sont quand même les 20 ans des Zaccros d'ma rue, et je trouve qu'une augmentation de 1 000 € pour fêter dignement l'évènement. Avec Nevers et l'Agglomération, quand on voit le nombre de personnes qui se déplacent, ce n'est pas beaucoup.

M. le Maire –

Nous ne sommes pas les seuls financeurs. Pour en avoir échangé avec les responsables d'Alarue, qui nous demandaient plus, je leur avais dit que l'on regarderait – je ne me suis pas engagé – dans la mesure des possibilités. Mais, compte tenu de la période de fin de mandat à laquelle nous nous trouvons, aussi avec des arbitrages qui avaient été faits de façon triennale, il est compliqué de donner de façon exponentielle, et si l'on donne dans les proportions que souhaite Alarue, cela veut dire que l'on sacrifie d'autres structures, et vous ne manquerez pas de nous le faire remarquer également. L'exercice n'est donc pas simple, et sûrement pas parfait. Mais nous faisons de notre mieux avec ce que nous avons, et cela me semble être le bon sens. Madame Fleury.

Mme Fleury –

Monsieur le Maire, chers collègues. Veuillez m'excuser de mon retard important en début de séance, le Conseil d'administration du collège des Courlis s'étant prolongé. Je voulais intervenir par rapport aux échanges qui ont eu lieu, pour dire que, quand M. l'Adjoint à la Culture nous explique que les choix sont guidés par la nécessité de ventiler ou de distribuer la somme qui est allouée aux associations culturelles, au regard de ce que Mme Lorans expliquait et qui relevait de choix capables de donner effectivement du sens à une politique culturelle pour une Ville, je déplore que les choix ne soient guidés que par une simple distribution qui ne donne pas de lisibilité, qui ne donne pas de sens à ce que devrait être et ce que doit être une politique culturelle pour une Ville. Je rejoins donc les propos de Mme Lorans.

Je regrette que cela ait été traité un peu trivialement quand même, en disant que c'était animé que par un règlement de compte ou une revanche quelconque à prendre, alors que c'était véritablement, effectivement, donner du sens à cette politique.

Je terminerai mon propos en disant que je m'abstiendrai sur le vote de cette délibération. Non pas parce que je ne suis pas d'accord avec le fait de distribuer cette somme d'argent aux associations culturelles. Nous avons eu l'occasion de nous exprimer à de nombreuses reprises à chaque Conseil municipal chaque année, par rapport à ce que nous en pensions, et ce que nous avions à défendre sur le sujet. Je ne voterai donc pas contre, parce que voter contre, cela voudrait dire que

l'on ne donne pas les moyens à ces associations de pouvoir œuvrer. Mais en tout cas, c'est une abstention, eu égard à ce qui s'est discuté tout à l'heure, et aux propos que Mme Lorans a tenus.

M. le Maire –

Je n'ai pas bien compris. Michel Suet.

M. Suet –

J'ai l'impression d'être sur une autre planète. On a le même niveau de financement que l'année dernière ; il y a quelques variations, entre différentes associations. De petites variations d'ailleurs ; j'ai entendu les montants.

Le nouvel adjoint à la Culture a le droit d'avoir une sensibilité légèrement différente de celle de l'ancienne adjointe. Cela me paraît plausible ; quand il y a un changement de ministres au gouvernement, ce n'est pas forcément tout à fait la même politique qui est appliquée. C'est incroyable ! Les charges de fonctionnement augmentent globalement, et pourtant, cette année, ont été maintenues toutes les subventions, qu'elles soient pour la culture ou pour le sport. Légèrement en augmentation, c'est vrai. Cela veut dire que les efforts ont été faits ailleurs. Il faut quand même le reconnaître.

M. le Maire –

Monsieur l'Adjoint, cela s'appelle de la posture, car Mme Fleury a oublié qu'avant elle adressait les mêmes reproches à Mme Lorans quand celle-ci était à la place de M. Francillon. Je ne pense pas qu'elle avait une telle amabilité à l'époque, puisqu'elle reprochait à l'adjointe à la Culture de ne pas avoir de projet culturel pour le théâtre, de ne pas avoir ci, de ne pas avoir ça. Ecoutez, on s'en rappellera, et il y a des comptes rendus qui le rappellent.

Par contre, j'aime bien être précis sur les mots. Le mot « trivialement », je ne le comprends pas, et je ne vois pas ce qu'il fait dans le débat. Cela n'a pas été trivial. On n'est pas là à être triviaux vis-à-vis des structures associatives. On réfléchit sur la façon dont on peut au mieux les aider, et en fonction du projet qu'elles portent.

Quant à la revanche à prendre, Madame Fleury, excusez-moi, mais je ne crois pas que ce soit tellement nous qui ayons une revanche à prendre. Monsieur Francillon.

M. Francillon –

Je voudrais quand même faire deux remarques.

La première remarque, c'est que j'ai quand même le sentiment que le service culturel de la mairie, Nicolas Tognon et moi, nous nous sommes situés dans la continuité de ce qui s'était fait jusqu'à présent. Première remarque.

Deuxième remarque. Madame Fleury, je voudrais vraiment dissiper toute ambiguïté. Il y a quand même une question qu'un adjoint à la Culture peut légitimement se poser. Pour lui, qu'est-ce que la culture ? Eh bien, pour moi, il n'y a pas de culture élitiste ou de culture populaire. Il n'y a pas de culture de droite ni de culture de gauche. Il y a une culture ouverte à tous, quels que soient les publics. Et en dépit de toutes les difficultés, tous ces publics, il faut les attirer vers la culture.

En réponse à une observation de M. Séjeau lors du dernier Conseil municipal, je me suis clairement expliqué sur le sujet, à l'égard des jeunes, à l'égard des publics qui sont des publics éloignés. Ces publics éloignés, je veux tout faire pour les attirer. Hier, j'ai visionné un film, avec le réalisateur de ce film. Nous étions, Nicolas Tognon et moi-même dans la salle des élus, et ce que nous avons vu nous a un peu surpris. C'était un film avec des jeunes, il y avait une histoire, il y avait de la violence, il y avait de la tendresse, il y avait un peu des beaux quartiers, si l'on peut dire, et puis il y avait tout le reste. Et tout le reste, ce n'est pas très attractif, il faut le reconnaître. Mais il y a une demande. La demande d'un réalisateur, qui nous dit ceci : « J'ai fait

un film avec des bénévoles. Ils n'ont qu'une envie, ces bénévoles – des gens du voyage, des habitants des Montôts, de la Grande Pâturage –, c'est de voir ce film. *Quid du lieu ? Etes-vous d'accord pour que l'on projette ce film ?* ». Nous avons répondu « oui ». « Et dans quel lieu ? ». « Dans un lieu qui soit un lieu culturel, où l'on puisse attirer vers la culture ce jeune public, qui a participé à cette opération de façon enthousiaste ». Nous avons visionné ce film justement pour nous rendre compte. Nous nous sommes rendu compte. Nous en tirons les conséquences, et moi, j'estime que, là, nous allons nous engager dans une opération culturelle, pour la diffusion de la culture. Chez nous, il faut valoriser ces jeunes, et en les valorisant je suis sûr qu'on les attire vers la culture.

M. le Maire – Merci. Je vous propose que l'on conclue par un vote, parce que je crains que nous ne tournions un peu en rond pour des sujets finalement qui n'ont guère évolué d'année en année, si ce n'est effectivement une répartition qui peut parfois varier.

M. le Maire – Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 1

Abstentions : 8

Adopté à la majorité.

2019-016

Attribution de subventions aux associations sportives – année 2019

M. le Maire – Nous avons ensuite à évoquer les attributions de subventions aux associations sportives.
En l'absence de l'adjoint aux Sports, Xavier Morel va présenter la délibération.

M. Morel – Merci, Monsieur le Maire, bonjour à tous.
En préambule par rapport à cette délibération, j'indique que je présente ce point à la place de Daniel Devoise, qui s'excuse pour son absence, car il est malade.
Concernant les demandes de subvention 2019, le délai accordé pour déposer une demande de subvention a été fixé au 30 septembre 2018. Je rappelle que les clubs sportifs ont été sensibilisés dès le mois de juin sur cette échéance ; une sensibilisation qui leur est faite depuis maintenant le début du mandat. Ils en ont pris acte, et il n'y a pas eu de problèmes particuliers. D'autant que, pour ces associations qui en ont fait la demande, la coordination des sports les a accompagnés pour compléter le formulaire CERFA officiel de demande de subvention mis en place cette année.
L'enveloppe budgétaire 2019 dédiée aux subventions Sports, votée au Conseil municipal du 18 septembre 2018 est de 457 220 €, contre 449 720 € en 2018.
32 associations ont formulé une demande de subvention. Toutes ont une proposition de subvention ; il n'y a eu aucun refus ni dossier incomplet.
La Ville de Nevers apporte un concours financier aux associations sportives neversaises en leur donnant les moyens de mener à bien leurs missions d'intérêt général. Les propositions de subventions sont listées dans le tableau ci-dessous. Ces montants intègrent l'aide au fonctionnement courant et à l'encadrement. Voulez-vous que j'énumère toutes les associations ? Vous les avez dans le tableau. Ce n'est peut-être pas utile.

Je vous demande d'accepter les montants des subventions et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de versement pour toutes celles dont le montant est supérieur à 7 500 €.

J'attire votre attention sur le fait qu'il y a eu une augmentation cette année de l'ensemble de ces subventions.

M. le Maire –

Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

Nous n'allons pas refaire le débat sur le montant des subventions. Si je reprends notre engagement, comme vous le rappelez, Monsieur le Maire, « Un projet, un budget », nous avons bien le budget, mais nous n'avons pas le projet. C'est ce que l'on fait remarquer à chaque fois.

Ce que j'entends, c'est qu'il y aurait 32 associations qui auraient déposé un dossier, qu'aucune n'aurait eu de refus, et que tous les dossiers étaient complets. J'ai regardé par rapport à l'année dernière, et il me semble qu'il en manque une. La question est : le Football Club Nevers 58 a-t-il fait une demande de subvention ? Sachant qu'il a 420 licenciés, dont 380 de moins de 18 ans. Si c'est le cas, pourquoi n'a-t-il pas reçu de subvention ? Si ce n'est pas le cas, pouvons-nous connaître la raison qui l'a poussé à ne pas déposer de dossier ? Je remarque également qu'il reste 59 748 € à accorder.

Voilà mes questions sur cette délibération.

M. le Maire –

Monsieur Diot.

M. Diot –

Monsieur le Maire, une première remarque : une nouvelle fois, vous modifiez la présentation que vous nous faites des subventions aux associations sportives. Ces dernières années, nous avons le «distinguo» entre les subventions de fonctionnement et les subventions d'encadrement (c'est-à-dire celles qui aident à financer des salaires). Cette année, vous fusionnez les deux, et on ne distingue plus ce qui relève du fonctionnement et de l'encadrement. Je ne comprends pas pourquoi vous avez fait ainsi, et peut-être nous en donnerez-vous l'explication cette année, mais le résultat principal, c'est que les élus que nous sommes ont une information beaucoup moins précise. J'espère que ce n'est pas le but recherché. Et donc nous demandons à avoir, pour les clubs qui ont une masse salariale, ce qui relève du fonctionnement et ce qui relève de l'encadrement, plutôt que d'avoir une masse globale, où l'on ne sait plus ce qui est financé.

Deuxième remarque : A lire votre tableau, on a l'impression que vous augmentez l'enveloppe 2019 par rapport à 2018. On lit dans la ligne « total des subventions » : 387 490 € en 2018, et 397 472 € en 2019. Toute personne normalement constituée en conclut que vous augmentez de 10 000 € l'enveloppe aux clubs sportifs cette année.

Sauf que c'est faux, parce que vous oubliez d'évoquer, dans votre tableau, des clubs qui ont eu une subvention l'an dernier et qui n'en auront visiblement pas cette année. Par exemple, le Football Club Nevers 58 n'apparaît pas dans votre tableau. Donc il ne risque pas de faire partie de la ligne des totaux. Pourtant, l'an dernier, on a accordé 20 000 € en fonctionnement, et 50 000 € en encadrement au Football Club Nevers 58. On ne le voit pas apparaître cette année ; est-ce que cela signifie que ce club n'aura pas de subvention 2019 ? En tout cas, pour être honnête, il faudrait le faire apparaître dans votre tableau, et alors l'évolution serait beaucoup moins flatteuse puisque les « vrais » chiffres sont les suivants :

- En 2018, nous avons voté 142 000 € de fonctionnement + 283 500 € d'encadrement. Donc un total de 425 520 €.

- En 2019, vous nous faites voter un total de 397 472 €, soit près de 30 000 € de moins que l'an dernier.

Voilà les vrais chiffres. Vous aviez déjà tenté la même entourloupe l'an dernier avec l'Entente Basket Fourchambault Nevers. Nous vous avons fait remarquer que ce n'était pas bien de faire sauter une ligne au milieu, mais vous recommencez cette année avec le football. Cela nous fatigue aussi, parce que nous aimerions bien avoir des chiffres, tout simplement, transparents ; c'est comme cela que cela devrait fonctionner. Mais non, il faut chercher, il faut vérifier en permanence.

Troisième remarque : il y a quand même des clubs qui avaient une subvention ces années passées, et pour lesquels vous proposez zéro cette année. C'est le cas de l'Académie de Boxe Citoyenne, du Club d'Haltérophilie, du Trampoline, de l'USON Tennis, etc. Peut-on savoir pourquoi ces clubs n'auront rien cette année ? J'espère que ce n'est pas dû à un simple problème de délais dépassés au-delà du 30 septembre pour la demande de subvention.

Ma quatrième et dernière remarque, c'est que l'on assiste, d'année en année, à une érosion du nombre de clubs sportifs qui bénéficient d'une subvention de la Ville. En 2016, on avait 55 clubs aidés par la Ville. On tombe à 32 cette année. 23 clubs de moins en deux ans.

C'est-à-dire que non seulement on a une enveloppe globale qui baisse d'année en année, mais en plus on aide de moins en moins de clubs. C'est donc tout le tissu des clubs sportifs qui est tiré vers le bas. Nous le dénonçons depuis le début du mandat, et nous le dénonçons à nouveau cette année, malgré l'enrobage que vous nous faites avec une présentation qui est, somme toute, assez tronquée.

M. le Maire –

Monsieur Morel.

M. Morel –

Je vais également vous laisser répondre, Monsieur le Maire, et éventuellement, Monsieur Suet, en charge des finances.

Concernant les 10 associations auxquelles vous faites allusion, j'ai quand même des informations sur ce sujet. Pour celles qui n'ont pas reçu de subvention, c'est tout simplement parce qu'elles n'ont pas souhaité reformuler une demande de subvention pour 2019. Vous parlez de l'Académie de Boxe Citoyenne, de l'ASPTT de Nevers Cyclotourisme, etc. Parmi ces associations, il y en a deux qui sont en sommeil, qui sont Nevers Gym Trampoline et l'International Football Club de Nevers. Ce sont les informations qui m'ont été données par Daniel Devoise, qui connaît mieux les dossiers que moi, et qui m'a transmis ces informations. Je pense que M. Suet, ou éventuellement Mme Mangel, qui était l'ancienne adjointe aux sports, pourraient peut-être répondre à ces questions ; sinon, je vais laisser le soin à M. le Maire d'y répondre.

M. le Maire –

Monsieur l'Adjoint aux Finances.

M. Suet –

Je vais réintervenir sur les montants globaux ; je n'interviens pas dans le détail, car le détail appartient à chaque délégation.

Sur le montant global, je ne suis pas d'accord avec vous, Monsieur Diot. Dans le tableau que vous avez devant vous, il manque effectivement le football. Or, le football, c'était 70 000 € l'année dernière ; cette année, je ne sais pas combien ils

demandent. Si vous ajoutez les 70 000 € à votre tableau, cela fait 457 490 € et non pas 425 520 comme vous le dites.

Vous avez les montants accordés en 2018, dans la délibération. Nous sommes bien d'accord ?

M. Diot – Hormis le football.

M. Suet – Donc, si l'on compare les deux années, en 2018 on avait 457 490 € avec le football. On ne baisse pas, puisqu'en 2019, pour l'instant il n'y a pas le football, mais si vous rajoutez le football, vous avez 467 472 €. Si jamais le football a le même montant, on arriverait à 467 472 €. Donc, il n'y a pas de baisse.

L'adjoint aux sports n'est pas là. Pourquoi le foot n'y figure-t-il pas ? Tout simplement, parce que c'est en pleine négociation pour le montant de la subvention. Cela viendra. Elle n'est pas attribuée pour l'instant ; donc nous n'allons pas marquer quelque chose qui n'est pas attribué.

M. le Maire – Madame l'Adjointe.

Mme Mangel – Monsieur Diot, juste une petite précision. Vous nous reparlez de l'Entente Basket Fourchambault. Je vous l'avais déjà dit en temps et en heure ; l'Entente Basket Fourchambault n'avait pas fait de demande de subvention dans les temps. Le manager sportif en place, qui est maintenant à la retraite, avait relancé cette association plusieurs fois, jusqu'à fin novembre et début décembre. C'est ce problème que nous avons connu.

M. le Maire – Monsieur Morel.

M. Morel – Juste une petite information supplémentaire, que m'a demandé de rapporter Daniel Devoise : en plus de ces aides à l'encadrement et au fonctionnement, il faut rappeler l'ensemble des valorisations et surtout l'ensemble des travaux qui ont été effectués depuis le début, que cela soit sur les gymnases Jules-Ferry, Guynemer, la Maison des Sports, le stade de la Baratte, Faidherbe, le stade de la Raie, et le terrain de pétanque. Cela représente énormément de travaux et de travaux réalisés sur toutes ces installations sportives depuis pas mal de temps, et qui ne sont pas à négliger dans l'aide que nous pouvons apporter à toutes ces associations sportives.

M. le Maire – Je dirais que c'est comme les établissements culturels que nous rénovons tous en même temps ou en continuité ; il en est de même pour les équipements sportifs, qui en avaient bien besoin, et cela aussi, c'est de l'aide aux structures. Je suis allé voir notamment, avec Daniel Devoise, l'association de tir à l'arc, qui n'avait pas de lieu de stockage ; aujourd'hui, à Faidherbe, ils peuvent se faciliter la vie en stockant des arcs, qui tiennent beaucoup de place. C'est cela aussi, aider les structures associatives. Ce n'est pas que de la monnaie trébuchante, sinon cela serait un peu facile.

Monsieur Lagrib, vous indiquez que nous mettrions un budget là où il n'y a pas de projet. Mais s'il n'y avait pas de projet, il n'y aurait pas de ligne. Nous ne validons les lignes que sur projet.

Il y a bien un budget global. Monsieur Diot, l'enveloppe globale est supérieure à celle de l'année passée. Nous avons augmenté l'enveloppe globale à ventiler entre

les structures associatives en fonction de leurs projets, et donc des projets que nous aidons et que nous finançons.

Monsieur Diot, vous avez indiqué que nous étions moins transparents. Nous avons souhaité, et c'est aussi à la demande de la plupart des structures associatives, globaliser le montant alloué. En effet, des structures associatives trouvaient injuste que certaines systématiquement aient une subvention sur l'encadrement et/ou sur du fonctionnement, et que d'autres n'aient que du fonctionnement. Nous avons donc souhaité globaliser, et ensuite la structure sait si elle a des salariés ou pas. Ce n'est pas, je vous rassure, pour diminuer l'information du Conseil ; c'est pour une lecture plus globale du soutien à chaque projet associatif.

Sur le mot « entourloupe », j'ai tiqué un peu. Mais s'il n'y avait que cela ! Parce que cela sous-entend qu'il y a une espèce de malhonnêteté. Ce n'est pas très sympathique si vous pensez cela, parce que c'est vraiment loin de moi, cette pensée.

Comme l'a dit Xavier Morel, il y a des clubs qui ne demandent pas chaque année. Il y a des clubs qui ne demandent jamais, d'ailleurs. Car, comme les antibiotiques, les subventions, ce n'est pas automatique ! Il y a des structures que vous ne verrez jamais apparaître, car elles veulent être complètement autonomes dans leur gestion, ne pas dépendre de fonds publics, et cela se respecte aussi. Et puis, il y a aussi beaucoup de structures qui préfèrent être aidées matériellement, par des locaux, parce qu'elles se débrouillent sur le reste. Cela se respecte, tout cela. La vertu du principe de liberté d'association, c'est l'autonomie, à la base ; après, on peut chercher des soutiens, privés ou publics, mais c'est l'autonomie. Une association qui est noyauté n'a plus un projet associatif qu'elle peut porter. Il faut respecter cela. Nous prêtons un camion aux structures associatives. Prêter trois fois ce camion dans l'année, par exemple à un club de plongée qui descend dans le Sud, cela vaut toutes les subventions que l'on pourrait lui accorder, parce que cela lui coûte beaucoup plus cher de louer des véhicules. Des exemples, on pourrait en démultiplier si on voulait tous les citer ce soir.

Ce soutien n'est pas résumé à ce tableau ; il est supérieur. Nous avons même trouvé une piste pour augmenter, car, en ce qui concerne l'attribution au FC Nevers, nous sommes en train de discuter.

M. Morel voulait rajouter quelque chose.

M. Morel –

Effectivement, concernant « un projet, un budget », vous savez qu'il y a une partie « évènementiel » aussi. Au début du mandat, j'ai attaché beaucoup d'importance, avec mes collègues, à participer à bon nombre d'assemblées générales, et je leur ai rappelé qu'il était de leur devoir aussi de dire que la Ville de Nevers pouvait se porter candidate pour recevoir des championnats régionaux, interrégionaux, voire nationaux. Il en va de notre attractivité. Seulement, ils n'ont pas osé jusqu'ici le faire, parce que nous n'avions pas une Maison des Sports qui était capable de recevoir ces championnats. Elle n'était pas suffisamment en bon état. Nous n'avions pas des infrastructures, en général, capables d'accueillir. Or, aujourd'hui, pour inscrire ces rencontres, qu'elles soient régionales, interrégionales ou nationales, il faut les inscrire à un calendrier, et il faut deux ou trois ans d'avance. C'est pour cela que nous avons sollicité toutes ces assemblées générales en début de mandat. Et aujourd'hui, on en récolte les fruits par cette attractivité, avec de nombreuses manifestations et de nombreux championnats.

Au mois de mai prochain, nous allons recevoir les championnats nationaux de gymnastique, qui vont rassembler plus de 1 000 personnes. 500 personnes à loger

durant quatre jours. Cela fait aussi partie, par rapport à « un projet, un budget », de notre volonté politique d'organiser ce type de manifestations, et surtout de les soutenir.

- M. le Maire – Monsieur Lagrib, une dernière intervention, puis nous allons voter.
- M. Lagrib – Dans la délibération, il est marqué que 32 associations avaient déposé un dossier, qu'il n'y avait eu aucun refus, et que les dossiers étaient tous complets. Les 32 associations, nous les avons là. Mais le dossier du FC Nevers 58 a-t-il été déposé ? Toutes les associations sont-elles traitées équitablement, dans le sens où il faut déposer un dossier pour avoir une subvention, ou bien y a-t-il des passe-droits ? Donc, un dossier a-t-il été déposé ou pas ? S'il y a un dossier, il faut donc modifier la délibération...
... J'attends que vous puissiez m'entendre...
- M. Barsse – Pendant cette « pause musicale », je vais pouvoir informer M. Lagrib que la rénovation du gymnase Faidherbe a coûté 204 000 €. Je n'ai pas les chiffres pour Guynemer, qui est en cours, et de Faidherbe. Grâce à cela, le gymnase Faidherbe a des toilettes.
- M. Lagrib – J'espère que vous mettrez des douches aussi à l'avenir.
- M. Barsse – Oui, aussi.
- M. Lagrib – Pour terminer mon intervention, je souhaiterais donc savoir si un dossier a été déposé. S'il a été déposé, pourquoi n'apparaît-il pas dans la délibération ? S'il y a une négociation, sur quel point porte-t-elle ? Car je pense que toutes les associations doivent être traitées équitablement. Nous sommes en effet au courant qu'il y a eu une discorde entre vous, Monsieur le Maire, et le Président. Est-ce cette discorde qui entre en jeu dans l'attribution de subvention ?
- M. Suet – Oui, un dossier a été déposé, et il y a une discussion sur le montant. Comme, pour le moment, il n'y a pas d'accord, elle n'apparaît pas. C'est tout à fait logique. Aujourd'hui, on ne vous demande pas de voter une subvention pour le football.
- M. Lagrib – Cette subvention ne dépassera pas les 59 748 €, alors ?
- M. Suet – La subvention sera du montant qu'elle sera. Vous aurez à la voter le jour où elle viendra.
- M. le Maire – Je rappelle que nous votons des subventions régulièrement toute l'année, et que notre choix de voter les budgets l'année précédente nous permet d'être beaucoup plus réactifs que quand le budget était voté au printemps, ce qui était l'usage à la Ville, où les subventions étaient votées souvent après même le budget, et où les subventions étaient plutôt versées au deuxième semestre. Notre politique permet de servir les structures associatives tôt dans l'année, ce qui est aussi quand même un plus pour elles, et quand il y a lieu de discuter, ou que les associations veulent attendre, pour diverses raisons, nous les votons plus tard. Donc, c'est en discussion, comme vous l'a dit Michel Suet, et ces discussions sont en train d'être menées. Monsieur Dos Reis.

- M. Dos Reis – J'interviens sur ce thème tous les ans sur la subvention USEP, qui s'appelle désormais non plus USEP Comité de gestion, mais USEP des écoles de Nevers. La demande est toujours de 1 200 € et l'attribution de 200 €. Or, nous avons dans nos engagements le soutien au sport scolaire. Je pense que le montant attribué ne va pas dans le sens que nous avons voulu au départ.
Dans l'USEP des écoles de Nevers, on parle de plusieurs associations. Les écoles qui le souhaitent montent une association, et cette association englobe les différentes associations qui sont créées par les écoles, et chacune aide le sport à l'école. La baisse de subventions entraîne des difficultés, et automatiquement certaines associations ferment, et ne peuvent plus venir en aide au sport à l'école.
- M. le Maire – Monsieur l'Adjoint aux Finances.
- M. Suet – Quand je regarde le montant, je vois que c'est le même montant qu'en 2018. S'il y avait des difficultés particulières, je suppose que l'adjoint aux Sports ne manquera pas de venir me voir. Si nous disposons de quelques disponibilités à ce moment-là, nous pourrions peut-être faire un effort, mais je ne peux pas m'engager plus aujourd'hui.
- M. le Maire – Comme beaucoup de structures, nous avons essayé de maintenir, voire parfois d'augmenter, voire d'en soutenir de nouvelles, et puis il y a parfois des nouvelles qui viennent et puis que l'on ne voit plus, et qui ont un projet intéressant pour l'année en cours. Pour l'UNSS et l'USEP, nous avons maintenu les mêmes niveaux de subvention, et je crois savoir que l'USEP n'est pas financée que par la Ville de Nevers, fort heureusement, et qu'elle a d'autres leviers de financement, et il me semble qu'une manifestation avait été organisée où nous avons été facilitants ; c'est cela aussi apporter une aide de la Ville. C'est comme le débat de tout à l'heure : on peut toujours faire mieux, mais encore faut-il avoir pour distribuer ! Après, il y a des choix qui se font.
Nous allons voter.
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?
Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

2019-017 Subvention de soutien à la manifestation « Top Perche Plus » 2019
Adopté à l'unanimité.

2019-018 Participation au Corps Européen de Solidarité – Demande du label de qualité

- M. le Maire – La dernière délibération concerne la participation au Corps Européen de Solidarité, et la demande du label de qualité. Je passe la parole à Amandine Boujlilat.
- Mme Boujlilat – Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous.
Depuis de nombreuses années, la Ville de Nevers encourage la mobilité internationale des jeunes. Nous sommes accrédités pour coordonner des projets en vue d'accueillir et d'envoyer des jeunes dans le cadre d'échanges internationaux.

En matière de volontariat européen, la Ville a sollicité et obtenu une accréditation comme organisme d'accueil, d'envoi et de coordination en 2009, accréditation qui a été renouvelée en 2012 et 2015. Celle-ci arrive à échéance en mars 2019.

Entre temps, une nouvelle initiative a été lancée par la Commission européenne : le Corps européen de solidarité qui remplace et complète le précédent dispositif, à savoir ERASMUS Plus.

Je vous propose donc

- d'autoriser M. le Maire à présenter la candidature de la Ville de Nevers auprès de l'Agence française pour obtenir le label de qualité permettant de participer au Corps Européen de Solidarité pour des activités de volontariat ou de stages.

- d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif au Corps européen de solidarité.

Il est donc question de poursuivre la politique volontariste que mène la Ville de Nevers en direction de la mobilité internationale des jeunes, mais, vous l'avez compris, cette fois, sous un angle beaucoup plus solidaire.

M. le Maire –

Merci beaucoup. Je précise aussi que j'ai eu l'occasion de rencontrer un réseau de Villes européennes, qui s'appelle URBACT, qui travaille autour de l'aménagement urbain, et de la relance, assez largement, sur beaucoup de politiques publiques. C'est peut-être un réseau que nous allons intégrer, d'autant que la Ville de Fundão, avec laquelle nous avons jumelé nos incubateurs numériques est membre de URBACT. C'est un sujet dont nous aurons sans doute l'occasion de reparler, soit au niveau de la Ville, soit au niveau de l'Agglomération, ou des deux.

Il n'y a pas de question sur cette délibération ?

M. Dos Reis –

Lorsque j'étais dans la majorité, j'étais en charge du SVE. En quoi la nouvelle organisation diffère-t-elle d'ERASMUS Plus Jeunesse et Sport ?

Mme Boujlilat –

Le Corps Européen de Solidarité nécessite un label de qualité. Il faut que la Ville candidate pour disposer de ce label de qualité. A partir du moment où les appels à projets sont lancés et où les collectivités candidatent, il faut que ce soit sur des projets vraiment sous l'angle et l'aspect de la solidarité, ce qui n'était pas forcément le cas antérieurement. C'est maintenant vraiment une forte volonté de travailler sur l'aspect de la solidarité, au niveau de la mobilité internationale. La Commission européenne a vraiment décidé de mettre un accent sur ce point.

M. Dos Reis –

Au niveau des subventions, sont-elles maintenues à la même hauteur ? Ou bien faudra-t-il que la Ville intervienne un peu ?

Mme Boujlilat –

Il est ici question de renouveler l'accréditation, mais cela ne remet pas en cause – en tout cas, pas à ma connaissance – les subventions, ou ce qui est alloué pour travailler au niveau de la mobilité des jeunes. Ici, c'est le renouvellement de l'accréditation. C'est ce qui nous permet de continuer à travailler sur la mobilité internationale.

M. Dos Reis –

Sur le nombre de volontaires que nous accueillons, c'est toujours trois ?

Mme Boujlilat –

Comme vous le savez, puisque vous avez travaillé sur le sujet du SVE, c'est très aléatoire, puisque les dossiers sont très complexes. Bien souvent, entre le moment où un jeune désire soit partir soit être accueilli, le temps est parfois long pour monter

tous les dossiers et pour fournir toutes les pièces administratives, et parfois on nous annonce des jeunes qui arrivent ou qui partent, et puis le projet n'est pas forcément mené jusqu'à son terme, puisqu'il est parfois compliqué, pour un jeune, d'attendre huit ou neuf mois avant d'avoir une réponse, et d'être sûr de partir ou pas. Cela change en fonction des années, mais pour l'instant nous en sommes là. C'est très aléatoire. Nous avons beaucoup de jeunes qui désirent partir, que nous accompagnons, tant sur le plan de l'accueil que sur le plan de l'envoi, mais nous ne sommes jamais sûrs, au bout du compte, que, même si les démarches ont été entamées, elles aboutissent à un accueil ou à un envoi.

- M. le Maire – Je profite de cela pour dire que, dans le cadre de notre projet municipal, il était aussi prévu que nous mettions en place une plateforme électronique d'échanges entre nos villes jumelées ou nos villes partenaires, même hors jumelage, notamment autour de l'emploi, des stages, ce qui compléterait ainsi ce qui est fait autour du SVE et d'ERASMUS. Cette plateforme devrait être fonctionnelle d'ici quelques semaines.
- Mme Boujilat – Pour rappel, à l'heure actuelle, nous sommes sur cinq projets de mobilité internationale de jeunes. Nous travaillons sur trois jeunes accueillis et accompagnés par la Ville dans le cadre de leur projet, et sur l'envoi de deux jeunes.
- M. le Maire – A l'heure où l'Europe va prendre bientôt à nouveau son destin en mains, il est important de privilégier ces échanges entre les jeunes européens notamment. S'il n'y a pas de questions, nous allons passer au vote.
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?
Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

Motion présentée par le groupe Nevers à gauche – « L'Affaire du Siècle pour une justice climatique »

- M. le Maire – Il nous reste une motion, portée par le groupe « Nevers à gauche », qui est d'ordre général. Madame Charvy.
- Mme Charvy – Dans le contexte d'urgence climatique, nous avons choisi de relayer au sein du Conseil municipal le texte de « L'Affaire du Siècle pour une justice climatique » qui a été signé par deux millions de personnes à ce jour.
« Climat – Stop à l'inaction ! Demandons justice ! »
« Quatre associations, Notre Affaire à Tous, la Fondation pour la Nature et l'Homme, Greenpeace France et Oxfam France ont décidé, au nom de l'intérêt général, d'attaquer l'Etat français en justice pour qu'il respecte ses engagements climatiques et protège nos vies, nos territoires et nos droits. C'est l'Affaire du Siècle. Les changements climatiques sont là : ils affectent déjà nos vies et n'épargnent personne. Nous assistons à la montée des eaux, à la fonte des glaces, à la multiplication des événements météorologiques extrêmes, tandis que les espèces animales et végétales disparaissent inexorablement. Les sécheresses et inondations sont de plus en plus dévastatrices. Nos exploitations agricoles sont en danger. L'air que nous respirons est pollué. Le prix de nos factures énergétiques explose. Partout, dans les pays du Sud comme dans les pays du Nord, les populations vulnérables sont les plus exposées.

Obnubilés par les enjeux du court terme, les Etats et les acteurs économiques restent sourds aux innombrables cris d'alarme des plus fragiles, des scientifiques, des associations. Alors que les investissements nécessaires pour remédier à la catastrophe devraient être financés majoritairement par les plus aisés, les classes moyennes et les plus démunis y contribuent aujourd'hui de manière indifférenciée. La lutte contre les changements climatiques ne doit pas se faire au détriment des plus fragiles.

La France a pris un retard conséquent. D'aveu public, elle n'atteint pas ses objectifs sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les inégalités face au changement climatique s'aggravent.

L'État a l'obligation d'agir.

Il doit prendre les mesures politiques qui s'imposent, tout en garantissant la justice sociale. Il doit réduire notre dépendance au pétrole et nous fournir des alternatives en matière de transport. Il doit investir dans la rénovation des logements et promouvoir l'usage des énergies renouvelables, en abandonnant le recours aux énergies fossiles et nucléaires. Il doit instaurer l'accès de tous à une alimentation suffisante, saine et de qualité, garantir un revenu décent pour les agriculteurs et lutter contre la déforestation. Il doit aussi mettre en place les dispositifs indispensables à l'adaptation de nos territoires et à la protection de nos côtes. Toutes ces mesures auront un impact positif sur nos vies. Pourtant, ce qui est sur la table aujourd'hui est largement insuffisant.

La justice est un véritable levier. Elle peut enfin contraindre à l'action.

Partout dans le monde, des citoyennes et citoyens saisissent la justice pour que leurs droits fondamentaux soient garantis face aux changements climatiques. Et ça marche ! Aux Pays-Bas, la justice a ordonné au gouvernement néerlandais de revoir à la hausse ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En Colombie, 25 jeunes ont fait reconnaître par la Cour suprême la nécessité d'agir contre la déforestation et pour la protection du climat. Au Pakistan, un fils d'agriculteurs a demandé aux juges de contraindre son État à adopter une législation climatique capable de protéger l'exploitation de ses parents, et leur droit à l'alimentation.

Nous aussi, nous pouvons gagner. Nous pouvons changer les choses, si nous sommes ensemble ! Alors, agissons pour la justice sociale et climatique, saisissons la justice pour que la France respecte enfin ses engagements sur le climat.

Ensemble, portons et remportons ce qui est déjà, partout dans le monde, et aujourd'hui en France, l'Affaire du Siècle. »

M. le Maire –

Bien. Dont acte.

Nous allons lever la séance. Je vous propose de nous retrouver, sauf changement, le 9 avril. Merci de votre présence, et bonne soirée.

M. le Maire lève la séance à 23 heures 16.

Les secrétaires de séance

Fabienne Dessartine



Nathalie Charvy



Le Maire

Denis Thuriot

